RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

EPMS Le Littoral
55 avenue de Bodon
44250 SAINT BREVIN LES PINS

Année 2018

08/04/19

Préambule

A l'EPMS le Littoral, l'année 2018 a été marquée par différentes évolutions.

1/ La réflexion sur la transformation de l'offre médico-sociale a permis d'élaborer deux projets, à savoir :

- Le projet accueil de jour,
- Le projet SAMSAH.

2/ La modification des missions des éducateurs-coordinateurs en parallèle du renforcement des cadres de proximité.

3/ Par ailleurs, toute l'année, une réflexion s'est engagée dans le cadre d'un comité de pilotage, pour la mise en œuvre du dossier informatisé de l'usager.
Enfin, l'EPMS le Littoral a pu acquérir un nouveau logiciel AGEVAL pour le suivi de la démarche qualité et gestion des risques.

SOMMAIRE

1ERE PARTIE - LES DOSSIERS TRANSVERSAUX 5

1. PROJETS « ACCUEIL DE JOUR EN MAS » ET « SAMSAH » 5
2. EVOLUTION DES MISSIONS DES COORDINATEURS ET RENFORCEMENT DES CADRES DE PROXIMITE 7
3. MISE EN PLACE DE NOUVEAUX OUTILS (LOGICIELS) 8

2EME PARTIE - LES ACTIVITES DES POLES 9

1. LE POLE LOIRE 9
2. LE POLE OCEAN 14

3EME PARTIE - INDICATEURS SUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT 20

1. ACTIVITES LIEES AUX USAGERS 20
2. GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE 22
3. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 31

4EME PARTIE - PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE 38

1. BILAN DU PLAN D'ACTIONS QUALITE/ GESTION DES RISQUES EN 2018 38
2. BILAN DU BUREAU DE GESTION DES RISQUES 42

1ère partie - LES DOSSIERS TRANSVERSAUX

1. Projets « accueil de jour en MAS » et « SAMSAH »

Deux projets de transformation, par redéploiement de places, sont en cours d'élaboration à l'EPMS le Littoral.
Cette orientation du projet d'établissement par la transformation de places d'hébergement en places de services est pertinente et répond ainsi aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap sur le territoire Pays de Retz, du bassin Nazairien et de la presqu'île guérandaise.
L'EPMS le littoral étant engagé dans une démarche de PREM, la proposition de développer ses modalités d'accompagnement répond ainsi au deuxième objectif du PREM, à savoir :

la modernisation de l'établissement en proposant une plate-forme de services.

1) Transformation de 10 places d'hébergement permanent en MAS en dix places d'Accueil de jour en MAS sur le territoire du bassin nazairien

Présentation du projet

En effet**,** Le secteur enfant a développé ces dernières années l'accueil en semi-internat. Ce type d'accueil permet le maintien d'une vie familiale quotidienne tout en proposant un accueil en établissement spécialisé la journée, du lundi au vendredi.
C'est notamment le cas de l'IME L'Estuaire, à Saint Brévin les Pins, qui propose actuellement 36 places de semi-internat. De même, l'IEM L'Estran, situé à Saint Nazaire, propose 188 jours d'accueil de jours.
Dans une logique de parcours et de réponses aux besoins exprimés, il semble ainsi important que le secteur adulte s'adapte à ce type d'offre et propose une continuité d'accueil en ce sens.

Un lieu dédié au sein de la MAS OCEANE

La MAS OCEANE offre actuellement 90 places, soit 13% de l'offre MAS du département : 9 places dans 10 unités. Chacune des 10 unités a la particularité de compter une chambre triple. Cette contrainte ne permet pas d'offrir un accompagnement de qualité aux 30 résidents concernés, notamment du point de vue du respect de l'intimité.

Aux côtés des équipes d'hébergement et de soins, la MAS Océane offre en son sein une palette de services transversaux et de compétences pluridisciplinaires complémentaires : un bassin aquatique, un service de kinésithérapie, une psychologue, un service de psychomotricité, une salle de musicothérapie, un pôle d'animation et un éducateur sportif, et à venir, une salle Snoezelen.

La structure dispose donc d'ores et déjà d'une gamme de services riches et complémentaires, pouvant bénéficier à des personnes accueillies en journée.

Le projet d'accueil de jour résultant d'une transformation de 10 places d'hébergement
L'objectif est de proposer un accueil de jour de 10 places, au sein d'une des unités de la MAS Océane. Les personnes auraient la possibilité d'être accueillies du lundi au vendredi de 9h à 17h, et ce, 225 jours par an.

Méthode de construction du projet et calendrier de mise en œuvre

La mise en œuvre sera déployée en 2019. Un calendrier et une méthodologie ont été prévus :

- **23/11/18** : Rencontre des équipes de la MAS Océane et information sur la mise en place du projet d'ouverture d'accueil de jour
- **Décembre 2018**
  - Identification de l'unité qui serait progressivement dédiée à l'accueil de jour
  - Etude de besoins auprès notamment des IME partenaires du territoire
  - Constitution d'un groupe de travail pluridisciplinaire
- **Janvier 2019**
  - Ecriture du projet d'unité dédiée à l'accueil de jour et des modalités d'organisation: services proposés, composition de l'équipe pluridisciplinaire, période d'ouverture, élaboration des plannings, organisation des transports
  - Communication sur l'ouverture de ce nouveau service auprès des partenaires du territoire et des familles
- **Avril 2019**
  - Ouverture progressive de l'accueil de jour au gré des départs

2) Transformation de 13 places d'hébergement FAM en 26 places de SAMSAH sur le territoire : Pays de Retz, bassin Nazairien

Présentation du projet

Un deuxième constat apparaît sur le territoire :

- l'absence de service SAMSAH sur ce secteur géographique du département. Le seul existant est celui de l'Association des Paralysés de France (15 places pour personnes handicapées vieillissantes, sur St-Nazaire).
- une absence de réponse aux besoins d'accompagnement à domicile des adultes en situation de handicap dans le Pays-de-Retz et le pays Nazairien.

Par ailleurs, l'IME Estuaire a développé depuis plusieurs années des places SESSAD sur Saint-Brévin (15 places sur le secteur géographique de St Brevin). Egalement, des résidents accueillis au sein de l'EPMS peuvent bénéficier d'un accompagnement par un SAMSAH.

Méthode de construction du projet et calendrier de mise en œuvre

- Visite de services SAVS et SAMSAH existants
- **10/09/2018** : Présentation du projet à l'équipe et appel à candidature pour le groupe de travail
- Constitution du groupe de travail (équipe pluridisciplinaire)
- **24/10**/18 et **08/11/18** : réunions de travail.
- **Avril 2019** : Ecriture du projet
- **1er septembre 2019** : Ouverture du SAMSAH progressivement

2. Evolution des missions des coordinateurs et renforcement des cadres de proximité

Une nouvelle organisation des missions et fonctions de cadre et coordinateur.

Dans le prolongement de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance par pôles, 2018 a vu se dessiner la mise en place d'une nouvelle organisation et un recentrage des missions d'encadrement et de coordination.

Les principes d'organisation retenus sont les suivants :

- 1 cadre pour 30 projets personnalisés de résidents
  Pour cela, en 2018, 3 cadres faisants fonction socio-éducatifs ont été sélectionnés suite à un appel à candidature et affectés, en 2019 de la manière suivante : 1 aux Rivages, 1 aux Escales, et 1 à Océane. En 2019, le déploiement sera effectif à la MAS Océane et au FAM Colombes.

- 1 éducateur spécialisé (ou un moniteur-éducateur le cas échéant) dans chaque unité, intégré au roulement, assurant les accompagnements quotidiens, et bénéficiant de temps de détachement dédiés à la coordination.

Cette nouvelle organisation a plusieurs objectifs :

- Dans la continuité de la mise en place des pôles, il s'agit d'accroître la proximité avec les projets des résidents, en diminuant le nombre de projets à superviser par le cadre et le coordinateur.

- Cela vise également à répartir de manière équitable les ressources d'encadrement et éducatives entre les structures et les unités, afin de garantir l'équité entre structures et la pluridisciplinarité des équipes dans chaque unité.

- L'objectif est enfin de permettre aux cadres comme aux coordinateurs de se recentrer sur leur cœur de métier. Avec moins de projets à superviser, les cadres peuvent ainsi consacrer plus de temps à l'accompagnement des équipes, l'organisation du travail dans leur structure, la coordination des différents moyens visant à mener les projets de vie des résidents. Les missions des coordinateurs quant à elles sont recentrées sur le soutien aux équipes, notamment en termes d'écrits.

3. Mise en place de nouveaux outils (logiciels)

1) Projet informatisé de l'usager

L'établissement a entrepris de se doter d'un dossier informatisé de l'usager. A cette fin, un Comité de pilotage pluridisciplinaire a été constitué et s'est réuni à sept reprises afin de recenser les besoins de chaque corps de métier.

Deux candidats ont répondu à l'appel d'offres lancé conjointement avec d'autres établissements publics de COOPTERRI, n fin d'année.

A l'issue de cette procédure début 2019, l'EPMS Le Littoral a sélectionné le logiciel IMAGO de l'éditeur AXAPA en raison notamment de son coût, de sa prise en main intuitive, de son adéquation aux besoins du médico-social (volets accompagnements et soins adaptés), de la capacité de réaction de l'éditeur à prendre en compte les besoins de l'utilisateur et de son expérience de 30 ans dans le secteur.

Le déploiement de cet outil et la formation des professionnels auront lieu tout au long de l'année 2019 pour opérationnalité totale au 1er janvier 2020.

2) Suivi de la démarche qualité / Gestion des risques

Le logiciel ENNOV (acquis avec les autres établissements du GCSMS en 2013) a été déployé en 2016/2017 à la MAS Océane et, en 2018 au FAM Les Colombes.

Cependant, de nombreuses difficultés ont été rencontrées : difficultés au paramétrage, à la saisie des FEI, à la traçabilité des actions conjointement menées par les professionnels concernés, à l'envoi automatique vers les destinataires identifiés...

Pour toutes ces raisons, il a finalement été décidé de changer de logiciel.

En juin 2018, l'EPMS a acquis **le logiciel AGEVAL** pour le suivi de sa démarche qualité/gestion des risques, et plus particulièrement pour le traitement des événements indésirables ainsi que la gestion des documents.

Le logiciel a été déployé progressivement à partir de juillet 2018. Il a été réalisé des sessions de formations auprès des professionnels de l'ensemble des structures et unités de l'établissement, ainsi que des professionnels transversaux.

Aujourd'hui, tous les professionnels peuvent donc saisir les Fiches Evénements Indésirables (FEI) sur AGEVAL, mais également y rechercher les documents qualité/hygiène (procédures, protocoles, fiches techniques et formulaires divers).

La prise en mains du logiciel est intuitive, et a donc permis aux professionnels de se l'approprier rapidement.

2ème partie - LES ACTIVITES DES POLES

1. Le pôle Loire

1) FAM Les Escales

Le FAM les Escales accueille 80 adultes en situation de handicap répartis sur 8 unités de vie. 78 personnes bénéficient d'un accueil permanent et deux lits d'accueils temporaires.
Les personnes accueillies présentent majoritairement une déficience intellectuelle sévère, voire profonde et/ou associée à des troubles du psychisme, se caractérisant par des troubles de la conduite et du comportement.
Depuis ces dernières années les personnes accueillies présentent des pathologies très diversifiées : Korsakoff, Schizophrénie, cérébraux-lésés, troubles du spectre autistique (TSA).
Certaines des personnes accueillies ont eu un **parcours de vie à l'extérieur** avant leur placement sur le FAM les Escales.

1 - Une attention particulière pour la dépendance physique

Depuis quelques années, les effets du vieillissement et la grande dépendance sont très identifiés sur la structure et conduisent à proposer des modes d'accompagnement plus individualisés. Deux unités (Porquerolles et Hoëdic) proposent, pour 20 personnes, un accompagnement spécifique en portant une attention particulière au confort physique et à la prise en compte de la douleur. La perte d'autonomie de certains résidents constatée dans la prise en charge quotidienne amène à faire un lien avec la multiplicité des fiches d'évènements indésirables liées aux chutes et aux traumatismes corporels (92 en 2018).
En réponse à ce constat, a été mise en place une cellule qualité-risque au sein de la structure, composée des cadres, kinésithérapeute, psychomotricienne et IDE. Cette cellule, par l'étude des FEI et ses préconisations, tend à améliorer la sécurité physique, le confort du résident, notamment lors des transferts et déplacements. L'intervention du groupe de prévention « chutes et traumatismes » de l'EPMS est régulièrement sollicitée pour accompagner les professionnels dans une démarche préventive, d'aide au diagnostic mais aussi de mise en place de solutions correctives.
Parallèlement, différentes prises en charges individuelles et collectives sont proposées par les intervenants transversaux : ergothérapeute, kinésithérapeute, psychomotricienne.

2 - La diversité des accueils, une opportunité pour le mouvement de résidents

Les 2 unités d'accueil temporaire sur les unités Groix et Houat ont accueilli 63 séjours pour 543 nuitées, ce qui représente un taux d'occupation de 74,38 %.
Concernant les départs, 3 personnes sont décédées et une personne a été réorientée vers une structure MAS de l'EPMS.
De ce fait, 3 personnes ont été accueillies, 2 en provenance du domicile familial et une en provenance d'une structure de l'EPMS. L'opportunité des nouveaux accueils a favorisé des mouvements internes, qui ont pu être proposés à 4 résidents, pour mieux répondre à leurs besoins et à leur projet d'accompagnement.

Le projet de l'unité dédiée pour l'accueil de personnes présentant des troubles du spectre autistique sur l'unité Ouessant se poursuit. A ce jour, 8 personnes diagnostiquées y vivent. La poursuite du travail sur l'utilisation des outils de communication, mais également la participation de plusieurs professionnels à des actions de formation spécifiques sont de bons indicateurs sur l'évolution de l'accompagnement des résidents autistes.

3 - Des aménagements pour l'adaptation des locaux et la sécurisation des résidents

L'accessibilité et la sécurisation de la structure étant une préoccupation par rapport à la population nouvelle accueillie sur la structure et pouvant se mettre en danger, différents travaux ont été réalisés. La porte d'entrée principale manuelle a été remplacée par une porte automatique avec interphone et la clôture grillagée extérieure a dû être remplacée par une clôture rigide qui garantit une plus grande sécurisation de la structure.

Différents travaux sont envisagés sur 2019. Sur chaque unité, vont être installés des portillons afin de mieux délimiter les espaces de vie et contenir certains résidents pouvant se mettre en danger ou perturber les autres groupes. Par ailleurs, l'installation de stores électriques sur l'unité Hoëdic, qui accueille des résidents vieillissants, va permettre d'apporter du confort et de meilleures conditions de vie. Une réflexion est en cours concernant l'aménagement de la seconde unité d'accueil pour personnes vieillissantes, l'unité Porquerolles.

4- Des initiatives valorisantes pour le résident

Depuis le début de l'année, une activité « courrier » est proposée à quelques résidents volontaires qui sont accompagnés par un professionnel pour effectuer un rôle de « facteur ». Ils acheminent le courrier au bureau administratif et inversement, acheminent le courrier externe sur la structure. Cette nouvelle activité a trois objectifs : avoir une utilité sociale, favoriser la sortie de la structure, entretenir la mobilité pour certains résidents plus sédentaires qui ont besoin de se dépenser physiquement.
Un groupe CVS (Conseil de Vie Sociale) composé de différents résidents volontaires permet une représentation lors des Conseils de Vie Sociale. Il a pour rôle de faire remonter au CVS les besoins, les attentes, les questions et suggestions des résidents du FAM les Escales.

Plusieurs temps festifs thématiques (loto, halloween, crêpes, chant) ont été proposés par les animatrices, avec un temps fort de l'année, l'organisation de la fête des familles, qui a permis d'accueillir cette année plus de 100 personnes sur un après-midi très convivial basé sur la bonne ambiance.

Plusieurs séjours vacances ont été proposés cette année (12 sur l'année 2018). Ils ont permis à 30 résidents de prendre un peu de distance par rapport à la vie institutionnelle et de profiter de vacances dans un contexte différent. Ces temps sont très profitables à leur épanouissement et, pour une majorité, contribuent à l'apaisement de certains troubles.

.

2) FAM Pont-Renaud

La structure de Pont-Renaud a fêté ses vingt ans en 2018, un moment festif et de rencontre très attendu par les résidents. Une pièce de théâtre sur le thème du « Far ouest » travaillé depuis 2 ans par les résidents a été jouée. Un concert de reprises des années 80 a également animé cet après-midi, la fête s'est finalisée par un goûter.

L'année 2018 s'est inscrite dans la continuité et l'augmentation du partenariat sanitaire et social.

La structure a été marquée en 2018 par 4 décès de résidents. Pour répondre aux questionnements des professionnels d'accompagner les résidents en soins palliatifs, le RESPEL (REseau de Soins Palliatifs de l'Estuaire de la Loire) est intervenu. Il y a eu trois rencontres avec les professionnels, ce qui a contribué à établir un savoir-faire face à un accompagnement de fin de vie dans une unité de vie.

Pour éviter les hospitalisations et les troubles afférents à un changement de lieu, le service d'HAD (Hospitalisation A Domicile) du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire a été sollicité. Il est intervenu auprès de deux résidents en fin de vie.

Les professionnels ont constaté une diminution de la mobilité de certains résidents. Plusieurs réponses ont été apportées. Un groupe de motricité a été mis en place une fois par semaine, ce temps est animé par la psychomotricienne, l'ergothérapeute ainsi que le kinésithérapeute. Il répond à un besoin de 10 résidents.

Des résidents sont pris en charge par l'ergothérapeute en séances d'ergothérapie individuelle.

Des bilans d'autonomies ont été faits pour permettre aux professionnels d'adapter leurs accompagnements, au quotidien, à l'augmentation de handicap des résidents.

Des rencontres et des visites ont été organisées avec les EHPAD de l'HIPR, ce qui a permis de répondre aux souhaits de deux résidents d'entrer en EHPAD.

En accord avec les projets personnalisés des résidents, il y a eu des changements de lieu de vie. Une résidente est partie dans une autre structure de l'EPMS. Deux résidents en provenance d'une autre structure ont été accueillis à Pont-Renaud.

L'accueil temporaire est toujours autant sollicité. La provenance des personnes bénéficiant d'accueils temporaires est multiple (CHS de Blain, Heinlex, Daumezon, associations…). La durée est généralement de quelques jours à 10 jours. L'aide au répit reste le but initial et principal, cependant des situations d'urgence sociale venant directement du domicile ont été prises en charge.
Suite aux bilans des accueils temporaires, une personne a été accueillie définitivement à Pont-Renaud.

Des travaux ont été réalisés. Quatre chambres et salle de bains ont été refaites entièrement. La salle des familles a été réaménagée et investie par les familles.

Tous les résidents ont bénéficié de séjour vacances par différentes organisations.
Les camps éducatifs sont établis selon les capacités et en lien avec les souhaits des résidents ; ils partent avec un ou deux professionnels pour une période de trois jours (2 nuits).
Des séjours associatifs sont organisés.
Des vacances en familles sont également organisées.

L'ouverture d'une unité dédiée à l'accueil des personnes ayant des troubles du spectre autistique est prévue en 2019.

3) FAM Les Colombes

L'année 2018, pour le FAM des Colombes, aura été marquée par :

- une réelle et intense continuité du travail engagé depuis ces dernières années ;
- l'amorce de modifications importantes, engageant le Foyer dans une mutation, tant structurelle, qu'organisationnelle. Cette mutation se concrétisera en 2019.

La continuité du travail engagé a concerné, en 2018, **la constante amélioration des lieux de vie et d'accueil :**

- Il s'agissait d'offrir aux usagers, notamment sur le plan sanitaire, des conditions de vie meilleures, en lien avec leurs capacités et difficultés, leurs pathologies. :
  Les salles de bain des « Sylphes » et « Arc en Ciel » ont été refaites et répondent désormais aux besoins des usagers. Cela ouvre également aux professionnels de meilleures conditions d'accompagnement.
- Le réaménagement de la salle de restauration de « Etoile des Sables » offre désormais un lieu de convivialité propice au partage, à l'échange.
- L'extension, sur le parc des Colombes, des bornes wifi, offre également aux usagers de possibles connexions sur la maison où ils vivent et dans leur chambre, facilitant ainsi l'ouverture sur l'extérieur, le développement de leur réseau social. En effet, bon nombre de personnes accueillies sur le Foyer utilisent des outils informatiques (tablette, ordinateur…).
- Les réseaux d'évacuation des eaux fluviales ont été remis en état, évitant désormais les risques d'inondation sur le site. En partenariat avec la mairie, des travaux ont également été réalisés sur la voirie (rehaussement des trottoirs), permettant aux usagers de se déplacer en toute sécurité autour du Foyer.

Les Activités :

- L'ensemble des activités tournées vers l'extérieur du site et la vie ordinaire, encadrées par les professionnels (animations, achats, sorties à thème, sorties culturelles…..), se développe.
  L'autonomie, l'accès à la citoyenneté, l'intégration des usagers dans la cité, restent des axes forts et prioritaires du travail engagé par les équipes des Colombes.
  Les sorties en autonomie viennent compléter et renforcer ce dispositif relatif aux libertés individuelles et collectives.
  De fait, les usagers possèdent leur carte d'identité et d'électeur, leur carte de retrait, titre de transport…
- En parallèle à ce travail, de nombreuses personnes accueillies ont conservé leurs activités, de type occupationnel, au sein de divers ateliers (Cafétéria, Ateliers Créatifs..). Certaines s'y rendent avec leur propre moyen de locomotion, en voiture, vélo ou scooter. Ces activités viennent renforcer le travail tourné vers l'extérieur, la reconnaissance sociale au travers d'un rôle, d'une fonction, la valorisation des compétences.

Au FAM des Colombes, l'articulation projet de soin/ projet socio-éducatif est une priorité. Le partenariat avec le secteur psychiatrique tend à se développer, il soutient les Projets Personnalisés des usagers. 30 Projets ont été réalisés cette année.
En 2018, des usagers ont quitté la structure, dans la mesure où leur projet de vie les orientait vers de nouveaux lieux d'hébergement, en lien avec leur évolution clinique (EPHAD, autres Foyer de l'EPMS…). Cela a permis de créer de nouvelles chambres individuelles répondant mieux aux besoins des personnes accueillies.

Cette diminution progressive du nombre d'usagers sur le Foyer, est l'amorce d'un nouveau projet de structure pour le FAM des Colombes : la Direction de l'EPMS engage, fin 2018, les professionnels des Colombes, au travers d'un groupe de pilotage, à élaborer et définir deux projets à mettre en œuvre en 2019 :

- un SAMSAH de 26 places
- un FAM de 27 places sur le site actuel des Colombes.

Cette orientation va dessiner de nouvelles perspectives aux usagers et aux professionnels. Répondre aux besoins recensés sur le territoire, diversifier l'offre de prise en charge en direction des personnes en situation de handicap, est l'enjeu essentiel pour 2019.

4) Le Pôle d'activités

Les ateliers Jardin, Arts plastiques, Récup'Acteurs, Cafétéria et sportif ont poursuivis leurs activités.

Un blog sur le réseau Intranet permet aux professionnels de communiquer sur les différentes activités et réalisations depuis fin 2018. Ce fil d'actualité a permis de créer du lien et d'être une source d'inspiration pour certains professionnels.

L'atelier « Récup' Acteurs », prenant en compte la préoccupation grandissante des résidents pour le climat, a développé de nouveaux projets visant à promouvoir le développement durable au sein de l'établissement en valorisant le zéro déchet et à donner du sens aux actions des résidents.

Les résidents, avec le concours de l'ensemble des professionnels, ont ainsi mis en œuvre des actions de tri et de recyclage des déchets au sein de l'établissement. Ils ont ensuite redonné vie aux objets et détourné la matière pour décorer certains espaces ou proposé leurs réalisations lors d'évènements.

Les activités menées à l'atelier font toujours appel à diverses techniques de travaux manuels et permettent aussi de diversifier l'offre d'activité à un large public.

En août 2018, suite à une démarche participative de l'ensemble des résidents et des professionnels du site, la cafétéria a été rebaptisée « le petit grain de café ». Une animation avec une association de graffitis de St Nazaire a finalisé ce projet. Cela a permis de mieux identifier ce lieu et d'apporter une nouvelle dynamique.

L'équipe de la cafétéria a également poursuivi son travail de mise en œuvre de la communication adaptée (photos, pictogrammes, repères visuels).

2. Le pôle Océan

1) MAS Océane

Axe 1 : De la transmission orale à la qualité des soins…

Par définition, c'est la passation d'informations entre des professionnels, à un moment donné. Elles permettent une articulation de l'accompagnement et des soins entre les équipes dans le but d'assurer la continuité des soins et de l'accompagnement.

Les constats :

- Pas de temps de transmissions formalisés au sein des équipes
- Un seul agent allait à l'infirmerie

Les objectifs recherchés :

- Transmettre des informations fiables, utilisables rapidement par tous, en garantissant la traçabilité des soins et activités dispensés.
- Permettre par l'échange entre collègues de récupérer des erreurs ou des dysfonctionnements dans le processus d'accompagnement
- Renforcer la cohésion de service, harmoniser les pratiques professionnelles et mieux coordonner les actions avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- Repérer les interrogations sur l'accompagnement, les soins d'un résident. Si besoin, les inscrire dans l'ordre du jour de la prochaine réunion mensuelle ou Projet Personnalisé, voire d'une réunion du staff à programmer si délai trop long.

Pour cela, plusieurs outils et supports ont été développés ou retravaillés :

- ✓ le dossier du résident
- ✓ le diagramme de soins
- ✓ la fiche de transmission ciblée
- ✓ la planification murale
- ✓ L'agenda mensuel

Le contenu :

- On part des cibles qui sont discutées en équipes afin de poser les objectifs d'accompagnement et/ou de soin.
- Sont transmises toutes les informations concernant : l'état physique et psychologique du résident, les derniers événements qui se sont passés. Elles prennent pour base les transmissions ciblées. Elles peuvent évoquer l'environnement familial, l'intervention des paramédicaux et des autres intervenants. Le planning des rendez-vous médicaux ainsi que des autres engagements du résident (activité, sortie, camp, visite famille...) est passé en revue.

Axe 2 : L'accessibilité en question à la MAS Océane

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler. L'accessibilité notamment des espaces extérieurs de la MAS pour les résidents à mobilité réduite est régulièrement questionnée en Conseil de Vie Sociale (CVS).

C'est dans ce contexte qu'un travail avec des familles, des résidents et des professionnels de la MAS s'est initié, afin de réfléchir sur ce qui pourrait être amélioré en termes d'accessibilité sur la structure. Ce travail a pris la forme d'une visite de la MAS, tant à l'intérieur que dans ses abords (parc et parking), associant tous les acteurs concernés, suivi d'un temps d'échange. Il en a résulté un état des lieux et des préconisations.

Les principales préconisations visant à favoriser l'accessibilité de la MAS OCEANE :

- Solliciter la Mairie pour aménager la voie de circulation sur l'avenue de Bodon afin de faciliter et sécuriser les déplacements extérieurs des résidents (avec notamment une limitation de vitesse et la création de trottoirs),
- Déplacer les clôtures du jardin afin de permettre aux résidents de voir le parking et les mouvements à l'extérieur du portail,
- Inciter les équipes à aller davantage à l'extérieur avec les résidents,
- Favoriser la libre circulation (portes automatiques et sécurisation et aménagement du parking situé à l'entrée de la MAS).

Axe 3 : Le déploiement des rails au plafond

10 chambres et 4 salles de bain ont été équipées en 2018 de rails au plafond (reliés à des filets) afin de permettre les transferts de résidents dans de meilleures conditions. Ce sont les unités accueillant les résidents avec le plus grand nombre de transferts qui ont été choisies en 1er lieu.

Les objectifs recherchés de ce nouvel équipement sont :

- Améliorer le confort et la sécurité des résidents lors des mobilisations et transfert
- Alléger la charge physique des professionnels lors des manipulations
- Prévenir les risques professionnels
- Améliorer l'espace de circulation, en diminuant le nombre d'appareils au sol

Axe 4 : Une consultation des plannings sur le web

Tous les agents de la MAS Océane ont accès au « Module Web ». Ce dernier donne un accès externe, en lecture, aux plannings des professionnels. Ce module permet aux salariés de visualiser leurs plannings (horaires, droits) et de solliciter en ligne des demandes de congés ou de modifications d'horaires.
Cet outil offre un avantage pratique, un gain de temps, un gain de papier et favorise l'accès à l'information actualisée des plannings à l'ensemble des agents.

2) FAM/MAS Les Rivages

Le FAM-MAS Les Rivages a eu pour objectif principal de faciliter, renforcer et veiller à fédérer tous les professionnels dans une dynamique de co-réflexion, de co-construction permettant ainsi de proposer et garantir une qualité des accompagnements des usagers et une qualité de vie au travail.

Selon les besoins identifiés, certains axes de travail, via l'articulation des projets tant éducatifs/soignants que structurels, ont prédominé au cours de l'exercice 2018.

1. Le développement d'un accompagnement sensoriel

Les observations au cours de l'exercice 2018 ont mis en évidence la nécessité de développer et renforcer l'accompagnement autour de la dimension sensorielle. De nombreux résidents, par des manifestations différentes, sont en constante recherche de stimulations sensorielles et/ou proprioceptives.
Pour y répondre, la structure propose des temps d'enveloppement, de développement de l'attention et de la concentration.
Les techniques d'enveloppement visant à renforcer l'accompagnement de la personne dans cette recherche sensorielle : ateliers thérapeutiques, couvertures et/ou vestes lestées, coussin à picots…
La construction d'un panneau sensoriel a également été élaborée pour un résident lui permettant ainsi de manipuler plusieurs matières et tester différentes, voire de nouvelles, sensations.
Les professionnels (transversaux, unités d'hébergement) poursuivent quotidiennement une dynamique de réflexion en ce sens. Les médecins sont également associés à cette démarche.
Ceci offre également une nouvelle approche kinesthésique via les diverses manipulations et proprioceptive en se centrant sur les mouvements.

2. Le transfert de la place d'accueil temporaire : de l'unité Emeraude 1 vers l'unité Nacre

L'unité Emeraude 1 combinait l'accompagnement quotidien de personnes présentant des troubles du spectre autistique avec l'accueil temporaire de résident (séjours de courte durée). Cette combinaison pouvait mettre à mal la nécessité d'un accompagnement ritualisé pour les résidents de l'unité. A cela s'est ajoutée l'admission de 2 résidents en fin d'année 2017.
Ces trois facteurs ont conduit à interroger la pertinence de maintenir l'accueil temporaires au sein de cette unité. En avril 2018, la place d'accueil temporaire a donc été transférée vers l'unité Nacre, combinant des places de FAM et MAS, plus adaptées. Le projet de l'unité Nacre s'en est trouvé modifié : poursuivre la dynamique des accueils temporaires par la proposition de séjours offrant du répit pour les familles, un temps de préparation au secteur adulte, un temps de recherche d'une structure adaptée, une évaluation de projets d'orientation…

	01.01 au 23 .03.18	09.04 au 31.12.18 (dont 6 semaines de fermeture pour travaux)	Taux occupation	**Taux global d'activité 2018 - Rivages**
Accueils secteurs FAM	54 nuitées	93 nuitées	40.27 %	**182 nuitées Soit 49.87 %** *(42.46 % en 2017)*
Accueils secteurs MAS	0	35 nuitées *(objectif annuel fixé à 30)*	9.6 %	

3. Réorientations ↔ Admissions : en réponse aux besoins de la personne

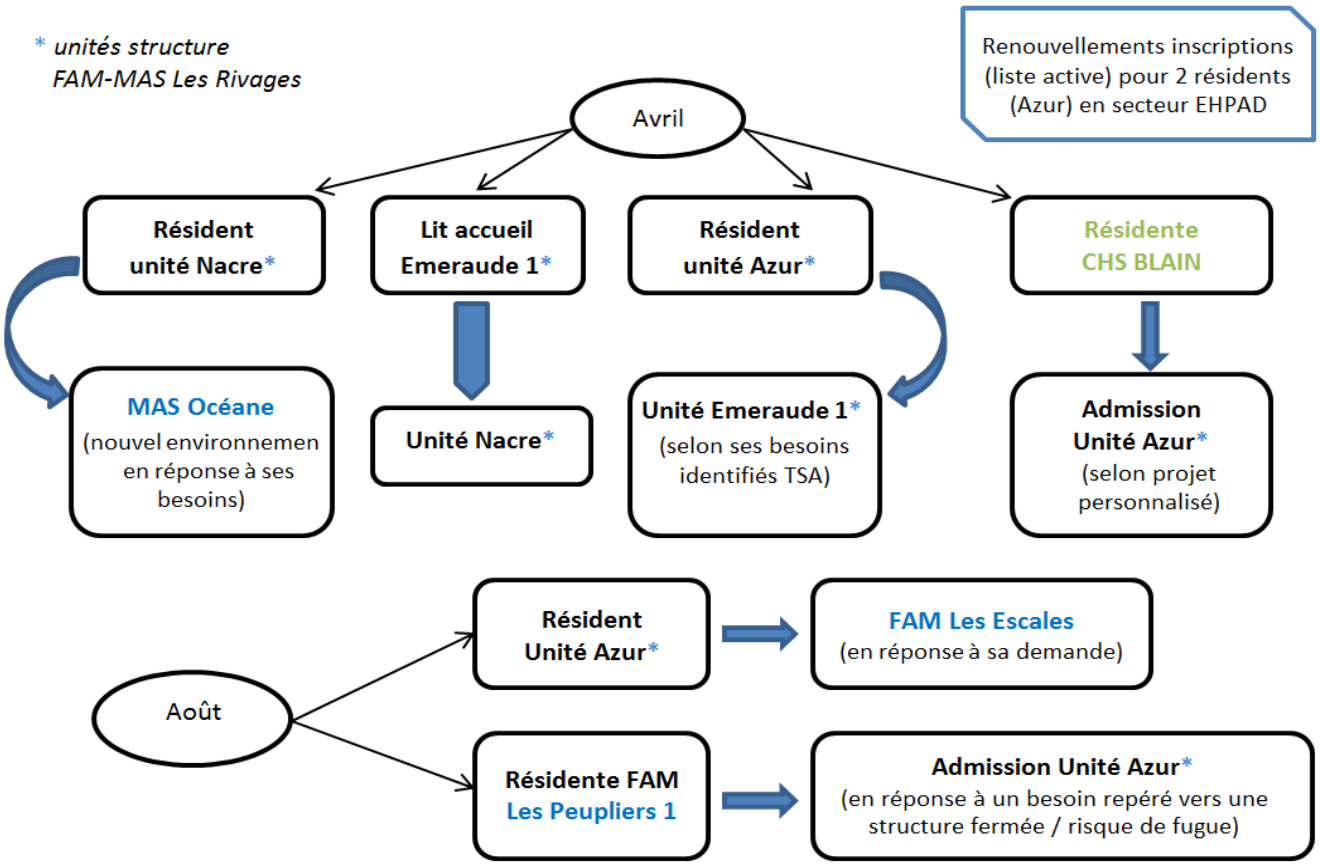

4. Des travaux de réhabilitation sur l'unité Nacre

- Unité Nacre : des travaux de réfection des sols du couloir espace commun, ainsi que 3 chambres et 2 salles de bain communes ont été réalisés (fermeture d'un secteur de l'unité durant 6 semaines).
  Durant cette période de travaux, 3 résidents ont été accueillis au sein de structures en interne et 3 résidents accueillis auprès de trois établissements extérieurs.

5. Divers projets structure

- 16 professionnels des Rivages ont bénéficié de formations orientées vers l'accompagnement de personnes présentant des troubles du spectre autistique.
- Deux unités ont expérimenté la mise en place de protocoles d'aromathérapie : protocole collectif par diffusion, au moment des repas, dans les salles de vie, à des fins d'apaisement ; protocole individuel prescrit nominativement, appliqué en chambre, en cas de troubles du comportement et/ou d'insomnie. Au-delà des effets recherchés par la diffusion du produit, nous pouvons souligner les effets positifs dans le « prendre soin » des résidents que cette démarche suscite pour une meilleure qualité de vie.
- L'accent a été mis en 2018 sur l'amélioration de la prise en charge de la douleur via : la mise en place de la grille ESDDA, une animation de sensibilisation « la roue de la douleur » (37 participants dont 5 résidents), et un forum dédié à la douleur (27 participants dont 5 résidents).
- 36 professionnels de 2 unités ont été formés aux transmissions ciblées.

6. Quelques chiffres 2018…

- 38 projets personnalisés conduits et finalisés auprès des tuteurs,
- 20 résidents ont bénéficié de séjours vacances (7 à Nacre, 6 à Azur, 4 à Opale, 3 à Emeraude). 2 résidentes ont bénéficié d'un séjour associatif.

3) FAM Les Peupliers

Trois évènements principaux ont marqué la vie de la structure des peupliers en 2018 :

1. Le développement d'une communication adaptée, via la mise en place du MAKATON.

Le MAKATON est un programme d'aide à la communication et au langage, constitué d'un vocabulaire fonctionnel utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes. Les signes et les pictogrammes illustrent l'ensemble des concepts. Ils offrent une représentation visuelle du langage, qui améliore la compréhension et facilite l'expression.

La diversité des concepts permet rapidement de favoriser les échanges, en accédant à l'ensemble des fonctions de la communication : dénommer, formuler une demande ou un refus, décrire, exprimer un sentiment, commenter... Le MAKATON répond aux besoins d'une large population d'adultes et d'enfants atteints de troubles du langage associés à des handicaps divers : retard mental, autisme, polyhandicap, troubles spécifiques du langage, atteintes neurologiques affectant la communication.

Le MAKATON s'adresse également à l'entourage de la personne en situation de handicap : parents, orthophonistes, éducateurs, psychomotriciens... afin d'utiliser le même mode de communication et faciliter ainsi son apprentissage.

Les objectifs du programme MAKATON :

• établir une communication fonctionnelle
• améliorer la compréhension et favoriser l'oralisation
• structurer le langage oral et le langage écrit
• permettre de meilleurs échanges au quotidien
• optimiser l'intégration sociale.

En effet, dans la perspective de permettre à chacun de s'exprimer et compte tenu des difficultés de communication orale et écrite repérées, les personnels des Peupliers se sont vus proposer une formation au MAKATON.
L'hypothèse a également été faite que cette méthode, non seulement pouvait convenir à des personnes repérées (autistes, utilisateurs dans d'enfance…), mais qu'elle pouvait bénéficier à d'autres personnes qui seraient repérées par la suite.
Le déploiement du MAKATON a commencé par l'utilisation de signes de base, affichés sous forme de signes et de pictogrammes, dans des endroits clés de la structure.
Il s'est avéré que les personnes possédant déjà un vocabulaire de signes ont apprécié d'être identifiées et se sont de nouveau saisies de ce mode de communication. Ils ont pu être les « professeurs » des professionnels. Cela a permis de clarifier des situations complexes, de mieux se faire comprendre, et d'être certain que la parole du résident avait été entendue.
Des résidents qui n'avaient pas été identifiés comme cibles ont pu se montrer très réceptifs à cette méthode et encore une fois des situations quotidiennes sont maintenant gérées par ce média.
La structure projette d'augmenter son vocabulaire utilisé en termes de signes et de déployer l'utilisation des pictogrammes pour les supports écrits.

2. Une fête annuelle inter-structures

La fête de structure s'est déroulée en décembre et pour la 1ère fois conjointement avec le FAM/MAS Les Rivages. Son objectif était de permettre aux familles et amis, de découvrir et partager les accompagnements paramédicaux du plateau technique, une activité repérée, des animations, des projets, enfin un moment convivial.
Les familles et amis ont ainsi pu, à travers l'expérimentation de parcours psychomoteurs, rencontrer les kinésithérapeutes, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue intervenant auprès de leur proche. Ceux-ci ont témoigné un vif intérêt pour ces moments pendant lesquels ils ont pu dialoguer et se mettre à la place des personnes accueillies.

La Ferme d'Herbauges, qui offre mensuellement le contact avec des petits animaux, a permis à des familles de voir leur proche en situation, et ainsi de permettre un autre regard sur celui-ci.
Les animations autour du gouter et du karaoké ont entrainé le partage de moments de convivialité en inter-structures, rompant les aprioris. Les familles ont échangé entre elles, et avec les professionnels.
Le témoignage des projets autour de la « prise en compte de la douleur » et du Makaton sous forme ludique a permis aux familles et amis de percevoir le travail de fond et la dimension éthique de notre travail d'accompagnement.

3. Le déploiement de l'informatique sur la structure

Par l'attribution de matériel, d'une connexion adaptée et par la formation de terrain des professionnels, la structure des Peupliers s'informatise peu à peu.

On a assisté à une évolution des pratiques :
- mailing à destination des cadres, partenaires, transversaux, tuteurs…
- saisie des Projets Personnalisés, compte-rendu divers…
- gestion de l'argent
- calendrier Outlook pour la gestion des véhicules, le calendrier d'unité, les calendriers des résidents.

3ème partie - INDICATEURS SUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT

1. Activités liées aux usagers

1) Suivi de l'activité réalisée

Les tableaux ci-dessous mesurent l'écart entre le nombre de journées prévisionnelles retenues par les tarificateurs et le nombre de journées effectivement réalisées.

FAMH 238 LITS

Nature	Nombre de journées prévision-nelles retenues	Nombre de journées théoriques	Taux occupation retenu	Nombre de journées réalisées	Taux occupation réalisé	Ecart journées (réalisées/retenues)	Ecarts en % (réalisé/ retenu)
FAMH							
Accueil temporaire	913	365	50.03 %	1 293	70.85 %	380	41.62 %
Internat	80 839	365	95.05 %	79 361	93.32 %	-1 478	-1.83 %
Total	81 752		94.11 %	80 654	92.84 %	-1 098	- 1.34 %

FAMS 238 LITS

Nature	Nombre de journées prévision-nelles retenues	Nombre de journées théoriques	Taux occupation retenu	Nombre de journées réalisées	Taux occupation réalisé	Ecart journées (réalisées/retenues)	Ecarts en % (réalisé/ retenu)
FAMS							
Accueil temporaire	980	365	53.70 %	1 293	70.85 %	313	31.94 %
Internat	78 751	365	92.60 %	79 361	93.32 %	610	0.77 %
Total	79 731		91.78 %	80 654	92.84 %	923	1.16 %

Sur le FAM 238, les autorités de tarification n'ont pas retenu la même activité, soit 81 752 pour le Conseil Départemental et 79 731 journées pour l'ARS.

La proposition de l'EPMS lors du BP 2018 tenant compte de la moyenne des trois dernières années et indiquait 82 187 journées (cf page 3/8 du rapport budgétaire du Budget Prévisionnel 2018).

Sur le FAMH 238 lits, l'activité de l'accueil temporaire est supérieure aux prévisions mais ne compense pas les journées non réalisées en internat par rapport à la prévision du Conseil Départemental, la différence fait apparaître une activité inférieure de 1 098 journées au global.

Sur le FAMS 238 lits, l'activité de l'accueil temporaire et de l'internant est supérieure aux prévisions de 923 journées.

MAS 110 LITS

Nature	Nombre de journées prévision-nelles retenues	Nombre de journées théoriques	Taux occupation retenu	Nombre de journées réalisées	Taux occupation réalisé	Ecart journées (réalisées/retenues)	Ecarts en % (réalisé/ retenu)
MAS							
Accueil temporaire	266	365	72.88 %	286	78.36 %	20	7.52 %
Internat	37 562	365	94.41 %	37 719	94.81 %	157	0.42 %
Total	37 828		94.22 %	38 005	94.66 %	177	0.47 %

Sur la MAS, l'activité réelle en internat et en accueil temporaire est supérieure à l'activité retenue de 177 journées au total.

2) Evolution de l'accueil temporaire

Répartition de l'accueil temporaire par structure (en journées) :

	2015	2016	2017	2018
MAS OCEANE	265	308	249	248
MAS RIVAGES	0	0	0	38
TOTAL MAS	**265**	**308**	**249**	**286**
LES COLOMBES	230	473	437	334
LES ESCALES	313	543	546	464
LES PEUPLIERS	0	14	0	0
LES RIVAGES	4	190	144	154
PONT-RENAUD	209	287	288	341
TOTAL FAM	**756**	**1507**	**1415**	**1293**

3) Suivi des hospitalisations et consultations médicales en journées

	FAM			MAS		
	Escales/Peupliers/Rivages/ Colombes/Pont Renaud			Océane/Rivages		
Années	CHG	CHS	PEN BRON	CHG	CHS	PEN BRON
2015	198	338	16	177	16	14
Total	***552***			***207***		
2016	176	308		141		21
Total	***484***			***162***		
2017	98	383		224		16
Total	***481***			***240***		
2018	206	519		137	1	23
Total	***725***			***161***		

Globalement, les journées d'hospitalisation augmentent de 22.88 % en 2018 par rapport à 2017.
L'augmentation de + 50.73 % sur le secteur FAM est atténuée par la diminution sur le secteur MAS de - 32.92 %.

2. Gestion économique et financière

1) Section d'investissement et principales dépenses

A - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des emplois s'élève à 830 258.50 €.

❖ **Subventions d'investissement**

Est enregistrée en 2018 pour la dixième année la quote-part de la subvention pour les travaux des Peupliers (10 266 €).

❖ **Autres provisions pour charges**

Au compte 1588 figure pour 59 050 € la reprise de provisions des crédits autisme octroyés par l' ARS en 2017.

❖ **Remboursement des emprunts**

Le tableau des emprunts reflète les emprunts en cours.
Le remboursement de l'annuité d'emprunt 2018, intérêts courus non échus compris, s'est élevé à 284 779.46 € soit – 8.95% par rapport à 2017.
Le remboursement du capital des emprunts seul représente un montant de 273 226.08 €.

❖ **Immobilisations**

Sont énumérées ci-après les principales opérations d'investissement réalisées sur 2018. Celles-ci figurent sur les feuillets relatifs au FAM EPMS 238 lits du cadre normalisé.
Globalement, les investissements 2018 (476 163.04 €) sont en diminution de 22.86 % par rapport à ceux de 2017 (617 287.80 €).

En 2018, il n'y a pas eu de travaux en cours (compte 23).

On note deux grandes masses d'investissement : les travaux et les biens d'équipements mobiliers.

Agencement et Aménagement de terrains c/212 (20 882.88 €)

- Création d'une nouvelle clôture aux Escales pour 19 165.34 €
- Création d'une clôture de patio aux Rivages Opale pour 1 717.54 €.

Opérations de travaux c/2135 (197 787.04 €)

- Travaux de réfection des chambres, salle de bain, des couloirs au FAM Pont Renaud et au FAM Rivages pour un montant de 119 094.13 €
- Complément de l'agencement des offices MAS Océane pour 8 802.81 € €
- Travaux d'isolation phonique et pose de portes coupe-feu aux Peupliers et détecteurs pour 11 385.94 €
- Travaux au bassin aquatique : remplacement de l'échangeur à plaques et traitement des eaux pour 7 835.28 €.
- Pose de climatiseurs aux Peupliers, Rivages et Colombes pour 16 118.55 €.
- Travaux d'installation d'interphone et portes automatiques aux Escales pour 16 382.80 €, de pose d'interphone aux Peupliers pour 3 196.60 € et travaux électriques sur portails d'entrée à la MAS Océane pour 2 882.00 €.
- Changement d'un groupe VMC aux Escales pour 1 298.00 €.
- Aménagement de seuils extérieurs aux Colombes pour 10 790.93 €.

Achat de mobilier et de matériel c/2154 (112 819.82 €) et c/2184 (17 180.90 €) soit (130 000.72 €)

- Remplacement et acquisition de matériel adapté (lits médicalisés, fauteuil douche, matelas chariot douche harnais lève-personne, lève-personne, vélo-pousseur, plan au sol, protection barrière….) pour 61 883.67 €
- Remplacement et acquisition de matériel pour structures (lave-vaisselle et armoires froides, chariot de transport, auto-laveuse, chariot linge, extincteurs et blocs de secours…) pour 45 693.76 €.
- Remplacement et acquisition de mobilier (paravent, remplacement de chaises, de fauteuils, tables, buffet…) pour un montant de 16 056.82 €.
- Renouvellement d'appareils de téléphonie et borne wifi pour 3 733.82 €
- Renouvellement de matériel pour service technique pour 1 124.08 €
- Mobilier de bureau pour 1 508.57 €

Véhicules de transport c/2182 (73 502.87 €)

- 1 véhicule Jumpy aux Colombes pour 23 357.17 €
- 1 Jumper aménagé TPMR aux Escales pour 50 145.70 €.

Frais d'études et de recherches et de développement (3 600 €)

Cette opération correspond à la reprise du préprogramme et à l'étude de faisabilité concernant le dossier des Rivages.

Licences, matériels et logiciels informatiques c/205 (16 297.37 €) et c/2183 (33 752.16 €) soit (50 049.53 €)

- Licences et logiciel pour un montant de 16 297.37 €.
- Matériel informatique clients légers et 1 rétroprojecteur pour un montant de 33 752.16 €.

Dépôts et Cautionnements c/275 (340.00 €)

Une caution de 340 € a été versée lors du changement de studio de la résidente des Colombes.

Ces investissements ont été financés sur les fonds propres de l'établissement.

B - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des ressources s'élève à 1 024 064.61 €.

❖ **Provisions**

En 2018, une provision de 56 166.53 € a été affectée au compte 141, Couverture du besoin en fonds de roulement. Cette opération est constituée annuellement en lien avec la créance de la CPAM.
Cette recette figure sur le tableau des provisions du cadre normalisé référencé 4.3.2.

❖ **Emprunts et dettes assimilés**

Aucun emprunt n'a été contracté en 2018. Seuls apparaissent les ICNE pour 9 117.78 €.

❖ **Autres immobilisations financières**

Suite au changement d'appartement de la résidente des Colombes, la caution de l'ancien logement a été récupérée (400 €).

❖ **Amortissements des immobilisations**

Le tableau 4.31 du cadre normalisé retrace l'évolution des amortissements sur l'exercice.
Les dotations aux amortissements s'élèvent à **958 380.30 €.** Elles varient de – 27.28 % par rapport à 2017 (1 317 981.01 €). Hors opération des Rivages, la dotation 2017 était de 992 771.09 € soit une baisse de 3.46 %.
Les sorties d'actif 2018 s'élèvent à 256 988.93 €.

C - RESULTATS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2018, la section d'investissement présente un excédent de 193 806.11 €.
Au total, l'excédent cumulé affecté à l'investissement fin 2018 est de **5 473 396.18 €**, ce qui correspond à sa capacité d'autofinancement.

Solde cumulé d'investissement 2017	5 279 590.07 €
Excédent 2018	193 806.11 €
Solde cumulé d'investissement 2018	**5 473 396.18 €**

2) Section d'exploitation

CA 2018 FAM H

FAMH 238	BUDGET APRES DM5	CA2018 APRES DM5	DIFFERENCE BUDGET DM5/CA
Groupe I	2 476 731.04	2 476 512.34	218.70
Groupe II	10 213 158.00	10 206 641.23	6 516.77
Groupe III	1 191 146.96	1 184 601.32	6 545.64
002	19 331.23		19 331.23
Total Dépenses	**13 900 367.23**	**13 867 754.89**	**32 612.34**
Groupe I	12 569 359.23	12 636 772.44	67 413.21
Groupe II	1 250 742.00	1 215 472.15	-35 269.85
Groupe III	80 266.00	12 345.26	-67 920.74
Total Recettes	**13 900 367.23**	**13 864 589.85**	**-35 777.38**
Résultat		- 3 165.04	- **3 165.04**

Le résultat déficitaire 2018 sur le FAMH est de **- 3 165.04 €.**

Dans le cadre de la sincérité des écritures relevant de l'exercice 2018, le résultat comptable de - 3 165.04 € sur le FAM Hébergement 238 serait à corriger :

- Du report de charges 2017 sur 2018 d'un montant de 41 100 € correspondant à la une partie de la prime de service.
- A noter : nous fonctionnons avec une année de décalage concernant la régularisation de dotation. Ainsi en 2018, le compte 678 a enregistré la régularisation de dotation 2017 pour un montant de 255 378.72 €. La régularisation 2018 n'a pas été rattachée à l'exercice 2018 et apparaîtra en 2019 pour un montant estimé à 251 255.47 € (Cf tableau récapitulatif du 04/02/2019).

FAM H 238

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Total groupe I : 2 476 512.34 **€**

En 2017, les dépenses sur ce groupe étaient de 2 510 504.23 €. Pour comparer d'un exercice à l'autre, la dépense nette 2017 hors frais de Bouvron (électricité et frais de téléphonie) pour un montant de 45 000 € était de 2 465 504.23 €. Ce montant comprenait la prestation de nettoyage d'un montant de 75 000 € en 2017. Compte tenu du transfert de cette prestation du groupe I vers le groupe II en 2018, l'augmentation réelle 2018 est de 86 000 €.

L'augmentation sensible apparaît sur les postes suivants :

- Fournitures de carburants : + 4 000.00 €
- Fournitures alimentaires et diététiques : + 10 000.00 €
- Fournitures d'énergie, électricité et gaz : + 32 000 €
- Prestations GCSMS pour 40 000 € liées en partie à la mutualisation du service formation continue, augmentation des prestations chauffage et réseaux.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Total groupe II : 10 206 641.23 **€**

En 2017, les dépenses de ce groupe étaient de 10 982 604.41 € et intégraient les deux premiers mois de salaires du budget FAMS pour un montant de 886 108.68 €, soit un total net 2017 de 10 096 495.73 €.
Il est donc constaté une augmentation de 110 145,50 €.

Les augmentations de ce groupe sur 2018 sont :

- pour 40 000 €, des mises à disposition de personnel hors GCSMS que l'on retrouve en recettes
- pour 41 100 €, un solde de prime 2017 reportée en 2018
- les postes d'agents de nettoyage pour un montant 73 783 €

soit un total de 154 883 €.
Il en résulte donc une diminution de ce groupe de 44 738 € par rapport à 2017.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Total groupe III **:** 1 184 601.32 **€**

Ce groupe enregistre une forte économie par rapport à 2017 (- 311 559.97 €).

Les comptes où la baisse est la plus significative sont :

- La dotation aux amortissements qui est en nette diminution par rapport à 2017 (- 244 802.87 €) mais elle est à relativiser car 2017 intégrait la régularisation de l'opération des Rivages pour 211 727.60 €, la baisse nette est alors de 33 075.27 €.
- Les contrats de maintenance et les réparations de matériel qui diminuent également de 30 889.44 €.

- Les primes d'assurances sont inférieures de 75 041.73 € à 2017. La double écriture de 2017 concernant l'assurance statutaire (59 186.11 €) ramène l'économie 2018 à 15 855.62 €.
- Les charges financières diminuent également de 13 284.11 €.
- La taxe pour le Fond d'insertion des personnes handicapées a été moins élevée qu'en 2017 (-5 251.80 €).
- Enfin, le compte divers diminue de (- 4 063.92 €), il n'y a pas eu de formation hors plan.

Sur les autres comptes, les économies sont minimes.
Ces économies ont été atténuées par une augmentation (+ 62 231.21 €) de la régularisation de dotation 2017 par rapport à 2016.

Produits d'exploitation

Groupe I : Produits de la tarification

Les produits de la tarification s'élèvent à **12 636 772.44 €** pour un budget inscrit de 12 569 359.23 €, soit un différentiel positif de 67 413.21 €.
Sur cet exercice 2018, l'établissement a récupéré 83 326.21 € d'aides au logement non versées concernant le Hameau de Bouvron sur la période de juillet 2014 à décembre 2016 et un crédit non-reconductible de 150 000 € en plus de la dotation globale de fonctionnement.
En 2017, les produits de ce groupe étaient de 12 988 076.84 €.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation

On constate une recette **1 215 472.15 €,** pour un budget prévu à 1 250 742.00 €, soit un différentiel négatif de 35 269.85 €.
Cette différence correspond en partie à une estimation trop élevée des recettes en atténuation concernant la formation professionnelle et le personnel du GCSMS.

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables

On constate une recette de **12 345.26 €** pour un budget prévisionnel de 80 266.00 €.
Elle correspond majoritairement à la subvention transférable de 10 266.00 € pour les Peupliers.
En 2017, la recette de ce groupe était de 90 509.89 €.

Résultat d'exploitation 2018 FAM Hébergement	
Charges	**13 867 754.89 €**
Produits	**13 864 589.85 €**
Résultat de l'exercice	**- 3 165.04 €**

CA 2018 FAM S

FAM S 238	BUDGET APRES DM5	CA APRES DM5	DIFFERENCE BUDGET DM5/CA
Groupe I	426 903.64	426 863.47	40.17
Groupe II	5 400 644.84	5 399 481.53	1 163.31
Groupe III	155 025.11	155 021.15	3.96
Total Dépenses	**5 982 573.59**	**5 981 366.15**	**1 207.44**
Groupe I	5 798 573.59	5 798 573.59	0.00
Groupe II	184 000.00	197 838.14	13 838.14
Groupe III	0.00	0.00	0.00
Total Recettes	**5 982 573.59**	**5 996 411.73**	**13 838.14**
Résultat		15 045.58	**15 045.58**

Résultat d'exploitation 2018 FAM S	
Charges	**5 981 366.15 €**
Produits	**5 996 411.73 €**
Résultat de l'exercice	**15 045.58 €**

Le résultat excédentaire 2018 sur le FAMS est de 15 045.58 €.

Dans le cadre de la sincérité des écritures relevant de l'exercice 2018, ce résultat comptable de 15 045.58 € sur le FAM Soins 238 serait à corriger d'un montant de 26 097.59 € correspondant aux charges du groupe II non mandatées sur 2018 faute de crédits. Elles sont reportées sur 2019.

FAM S 238

Dépenses d'exploitation

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Total groupe I : **426 863.47 €**

Les dépenses de ce groupe sont contenues dans l'enveloppe de 426 903.64 €. Elles sont en diminution de 3.72 % par rapport à 2017 (443 336.59 €).

Les économies sont à noter sur les médicaments (- 3.01 %) et les prestations (- 9.99 %) servis par le GCS Pays de Retz.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Total groupe II : **5 399 481.53 €**

Un montant de 26 097.59 € concernant la prime de service 2018 est reporté sur 2019 faute de crédits sur ce groupe. Ce groupe enregistre des charges en lien avec les recettes supérieures à 2017 pour un montant de 93 540.90 € en partie en indemnités journalières, en accidents de travail et en remboursement d'assurances.
Une augmentation de 176 387.79 € en comparaison de l'année 2017 s'explique par une affectation sincère des postes soignants sur ce budget.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Total groupe III : **155 021.15 €**

Les dépenses de ce groupe sont inférieures de 49 213.79 € par rapport à 2017.
Toutefois, ce chiffre est à relativiser du fait de la double écriture de l'assurance statutaire 2017 (31 794.80 €).
La diminution nette des dépenses 2018 est alors de 17 418.99 € liée principalement à la baisse de l'assurance statutaire du nouveau marché 2018 (- 5 798.84 €), de la taxe pour le fonds d'insertion des personnes handicapées (- 5 251.80 €), des amortissements (- 4 968.55 €), des frais financiers (- 1 480.78 €).

Produits d'exploitation

Groupe I : Produits de la tarification

Les recettes réalisées sur ce groupe s'élèvent à 5 798 573.59 €, il s'agit du forfait soins.

En 2017, le forfait était de 5 750 841.60 €.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation

Les recettes réalisées sont de 197 838.14 € comprenant majoritairement des recettes liées à la formation professionnelle, au fond emploi hospitalier, au remboursement du personnel absent, soit 61 746.10 € de plus qu'en 2017 qui étaient de 136 092.04 € dont 31 794.80 € liés à un remboursement exceptionnel d'assurance statutaire.

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables

Il n'y a pas de recettes sur ce groupe.

En 2017, les recettes de ce groupe étaient de 6 796.21 €.

- **Compte Administratif 2018 MAS**

CA 2018 MAS 110

MAS	BUDGET APRES DM6	CA APRES DM6	DIFFERENCE BUDGET DM6/CA
Groupe I	1 465 824.26	1 465 740.10	84.16
Groupe II	7 425 614.42	7 424 443.73	1 170.69
Groupe III	568 574.82	565 366.49	3 208.33
002	0	0.00	0.00
Total Dépenses	9 460 013.50	9 455 550.32	4 463.18
Groupe I	8 204 521.00	8 210 324.82	5 803.82
Groupe II	1 196 442.50	1 142 753.70	-53 688.80
Groupe III	59 050.00	59 118.12	68.12
002			
Total Recettes	9 460 013.50	9 412 196.64	- 47 816.86
Résultat		- 43 353.68	-43 353.68

Résultat d'exploitation 2018 MAS 110	
Charges	**9 455 550.32 €**
Produits	**9 412 196.64 €**
Résultat de l'exercice	**- 43 353.68 €**

Le résultat déficitaire 2018 sur la MAS est de 43 353.68 €.

Le résultat de 2018 n'intègre pas toute la dépense de la prime de service de 46 000.00 € reportée sur 2019.

Dépenses d'exploitation

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Total groupe I : **1 465 740.10 €**

Pour comparer d'un exercice à l'autre, la dépense 2017 hors frais de remboursement d'électricité et de téléphonie pour la MAS Opaline d'un montant de 17 000 € était de 1 447 408.98 € et comprenait la prestation de nettoyage d'un montant de 43 000 €. Compte tenu du transfert de cette prestation du groupe I vers le groupe II en 2018, l'augmentation réelle 2018/2017 est de 61 000 €.

L'augmentation sensible apparaît sur les postes suivants :

- Fournitures de carburants : + 800.00 €
- Fournitures de changes complets : + 20 000 €
- Fournitures alimentaires et diététiques : + 11 000.00 €
- Fournitures d'énergie, électricité et gaz : + 10 000 €
- Prestations GCSMS pour 15 000 € liés en partie à la mutualisation du service formation continue, augmentation des prestations chauffage et réseaux.

Elle a été atténuée par une économie sur les dépenses du GCS Pays de Retz.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Total groupe II : **7 424 443.73 €**

En 2017, les dépenses de ce groupe étaient de 7 881 144.49 €.
Toutefois, ce chiffre est à relativiser car en 2017, il intégrait la mise à disposition du personnel pour l'ESAT à hauteur de 260 000 € et la régularisation d'un dossier agent pour 80 000 € soit 340 000 €, ainsi la dépense à comparer est de 7 541 144.49 €, soit un différentiel en augmentation de 116 700.00 €.
Sont enregistrés sur ce groupe :

- pour 64 000 euros, les mises à disposition de personnel que l'on retrouve en recettes.
- un poste d'agent de nettoyage pour un montant 24 680 €.

On constate une évolution du groupe II de 28 020 € correspondant aux évolutions statutaires. Toutefois, cette dépense n'intègre pas une partie de la prime 2018, comme indiqué, à savoir 46 000.00 €.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Total groupe III : 565 366.49 **€**

Le différentiel par rapport à 2017 est de - 243 615.75 €.

Les comptes les plus significatifs en diminution sont :

- Il n'y a pas de dotations aux provisions comme en 2017, à savoir 59 050 € (crédit lié à l'autisme) et 24 648 € (provision CET).
- La dotation aux amortissements est en baisse par rapport à 2017 (- 109 829.29 €) mais est à relativiser car 2017 intégrait la régularisation de l'opération des Rivages pour 105 236.49 €, la baisse nette est alors de 4 592.80 €.
- Les primes d'assurances sont inférieures de 41 914.99 € à 2017. La double écriture de 2017 concernant l'assurance statutaire (35 892.78 €) ramène l'économie 2018 à 6 022.21 €.
- Ont également été moins élevés qu'en 2017 : la cotisation à l'EHESP (- 6 047.32 €), la taxe pour le fonds d'insertion des personnes handicapées (- 4 942.85 €), les frais d'entretien du matériel (- 4 007.77 €) et les charges financières (- 1 111.74 €).

A noter, la dépense supplémentaire en 2018 (API MANAGEMENT : 7 853.96 €) pour la mise en place de l'accompagnement au dialogue social. Cette dépense est remboursée par l'ARS.

Sur ce groupe, les dépenses 2017 réelles étaient de 808 982.24 €.

Produits d'Exploitation

Groupe I – Produits de la tarification et assimilés

Les recettes de la tarification sont de **8 210 324.82 €** pour 38 005 journées réalisées et un budget alloué de 8 204 521.00 €.

En 2017, les recettes de tarification étaient de 8 213 496.24 € pour 38 092 journées réalisées.

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation

Les recettes de ce groupe s'élèvent au total à **1 142 753.70 €.**
Elles comprennent le forfait journalier (720 542.43 €) et les autres produits relatifs à l'exploitation.
Le différentiel non réalisé sur ce groupe est de 53 688.80 € par rapport au budget alloué de 1 196 442.50 € et l'explication se situe principalement au niveau de deux comptes.
En effet, malgré 177 journées supplémentaires par rapport à celles retenues, il manque 38 830.07 € sur le forfait journalier basé à 20 €. L'établissement a dû facturer successivement 18.92 €, puis 18.75 € et 19.74 € au fur et à mesure du changement de tarif de l' Allocation Adultes Handicapé sans pouvoir atteindre 20 euros.
Les autres recettes réalisées sur ce groupe sont globalement identiques aux estimations, à l'exception des produits de gestion courante, notamment le remboursement des mesures de tutelle (- 18 633.03 €).

Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables

Les recettes du groupe sont de **59 118.12 €.**
Il s'agit majoritairement de la reprise sur provisions (59 050.00 €) effectuée en DM3.
En 2017, les recettes de ce groupe étaient de 37 839.71 €.

Résultat d'exploitation 2018 MAS	
Charges	**9 455 550.32 €**
Produits	**9 412 196.64 €**
Résultat de l'exercice	**-43 353.68 €**

3) Détermination et affectation des résultats

Tableau récapitulatif des résultats comptables d'exploitation de l'exercice 2018

Section Tarifaire	Total Charges	Total Produits	Résultats	
			Déficit	Excédent
FAMH	**13 867 754.89 €**	**13 864 589.85 €**	**3 165.04 €**	
FAMS	**5 981 366.15 €**	**5 996 411.73 €**		**15 045.58 €**
MAS	**9 455 550.32 €**	**9 412 196.64 €**	**43 353.68 €**	
EPMS	**29 304 671.36 €**	**29 273 198.22 €**	**31 473.14 €**	

AFFECTATION DES RESULTATS

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE HEBERGEMENT

Proposition d'affectation du résultat 2018 : - 3 165.04 € en report à nouveau déficitaire

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE SOINS

Proposition d'affectation du résultat 2018 : 15 045.58 € au financement des mesures d'exploitation en n+1.

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE

Proposition d'affectation du résultat 2018 : - 43 353.68 € en report à nouveau déficitaire.

3. Gestion des Ressources Humaines

1) Recrutement

Concours :

Au cours de l'année 2018, deux concours ont été organisés par l'EPMS Le Littoral :
- Concours sur titre de cadre socio-éducatif : un lauréat
- concours interne/externe sur titre d'adjoint des cadres hospitaliers : un lauréat

Mises à disposition :

➔ ESAT-Foyer La Soubretière

2 agents sont mis à disposition de l' ESAT-Foyer La Soubretière : 1 masseur kinésithérapeute à hauteur de 30 % et une conseillère en économie sociale et familiale à hauteur de 50 %.

➔ GCSMS Estuaire

20 agents titulaires sont mis à disposition du GCSMS Estuaire : 5 adjoints administratifs, 1 adjoint des cadres, 1 agent principal de maîtrise, 4 maîtres ouvriers et 9 OPQ.

2) Structure des effectifs

Etat de situation au 31/12/2018

Statut	Grade générique	Nombre d'agents	ETP
TITULAIRE	ADJ ADM	12	10,35
	ADJ CADRES	4	3,9
	ADJOINT CADRES HOSP CL. NORMAL NES	1	0,9
	Agent de maîtrise	3	3
	AIDE SOIGNANT	129	117,8
	AMP	114	105,5
	ANIMATEUR	4	3,6
	ASH	12	11,8
	ASSISTANT MEDICO ADMINISTRATIF	2	2
	ASSISTANTE SOCIALE	2	1,8
	ATTACHE ADMIN HOSPIT	1	1
	CADRE DE SANTE PARAMEDICAL	1	1
	CADRE SOCIO EDUCATIF	6	6
	CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL	1	1
	CONSEILLER ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	2	2
	DIRECTEUR	2	1,6
	EDUCATEUR TECH SPECIALISE	2	1,3
	EDUCATEUR SPECIALISE	19	17,2
	ERGOTHERAPEUTE	3	2,8
	INFIRMIER	26	24,7
	MONITEUR EDUCATEUR	26	23,9
	OUVRIER	14	14
	PSYCHOMOTRICIEN	1	1
Total TITULAIRE		**387**	**358,15**
CDI	ADJ ADM	1	0,8
	AIDE SOIGNANT	16	14,4
	AMP	13	12,1
	ASH	13	11,3
	EDUCATEUR SPECIALISE	1	1
	KINE	1	1
	MONITEUR EDUCATEUR	2	1,8
	OUVRIER	1	1
	PSYCHOLOGUE	3	2,2
Total CDI		**51**	**45,6**
CONTRACTUEL POSTE	ADJ ADM	1	1
	AIDE SOIGNANT	20	19,3
	AMP	8	8
	ASH	7	5,8
	EDUCATEUR SPECIALISE	1	1
	INFIRMIER	2	1,7
	KINE	1	0,5
	MONITEUR EDUCATEUR	3	2,6
	PSYCHOLOGUE	1	0,8
	PSYCHOMOTRICIEN	1	1
Total CONTRACTUEL POSTE		**45**	**41,7**
CONTRACTUEL REMPLAC	AIDE SOIGNANT	28	27
	AMP	22	20,9
	ASH	27	24,6
	EDUCATEUR SPECIALISE	3	3
	INFIRMIER	6	6
	MONITEUR EDUCATEUR	1	1
	PSYCHOLOGUE	1	0,6
Total CONTRACTUEL REMPLAC		**88**	**83,1**
CUI-CAE	CONTRAT UNIQUE INSERTION	1	0,6
Total CUI-CAE		**1**	**0,6**
MEDECIN	MEDECIN	9	3,85
Total MEDECIN		**9**	**3,85**
Total général		**581**	**533**

Evolution des effectifs sur 2018

Tous statuts (titulaires, CDI et CDD) :

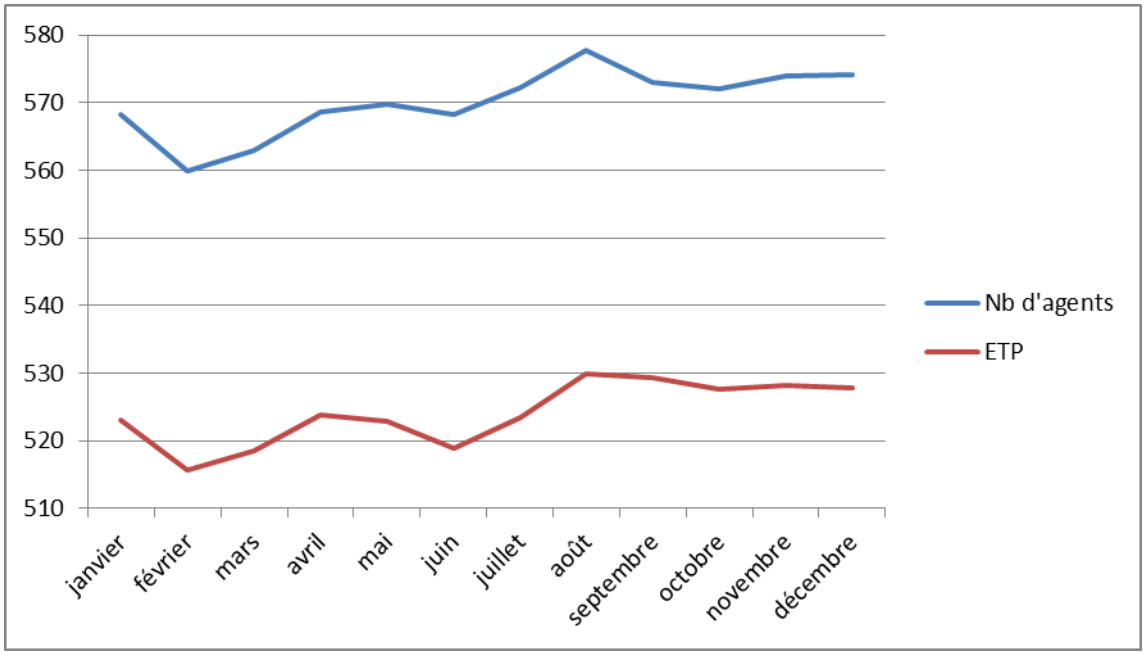

Temps de travail :

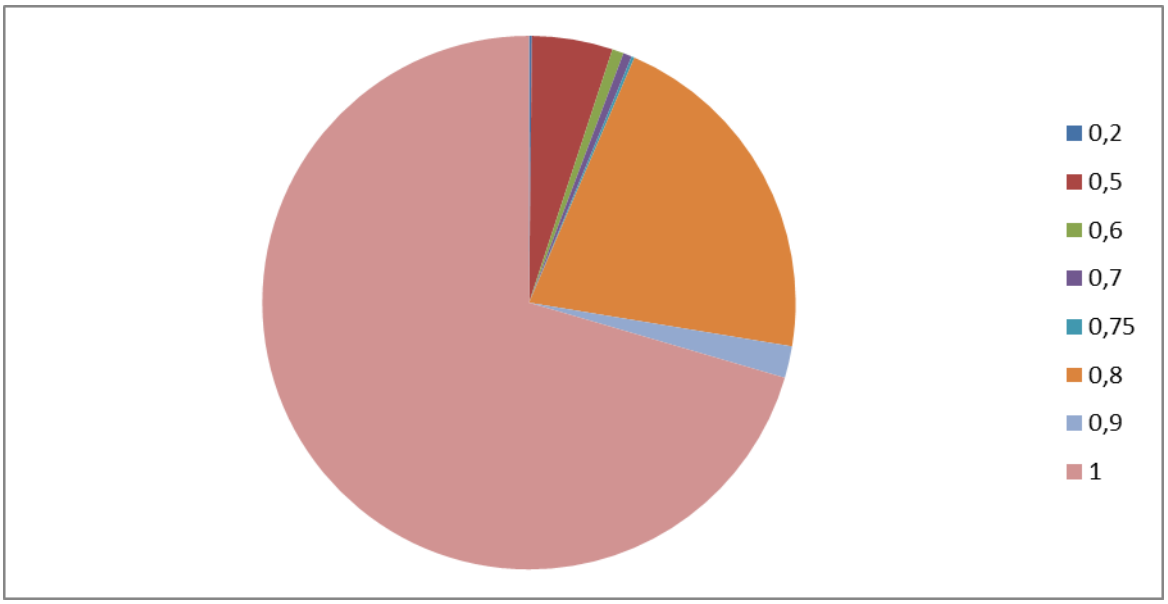

70 % des agents titulaires et CDI travaillent à temps plein et 1/5 à temps partiel à hauteur 80 %. Seulement 1 % de la population masculine travaille à temps partiel.

Mobilité institutionnelle :

En 2018, 39 agents ont été concernés par la mobilité institutionnelle qui s'est déroulée de février à octobre 2018.

Structure	Départs	Arrivées
Colombes	3	3
Escales	7	8
Océane	9	6
Peupliers	4	5
Pool établissement	1	2
Pont-Renaud	8	8
Rivages	7	7
Total	39	39

Pyramide des âges au 31/12/2018

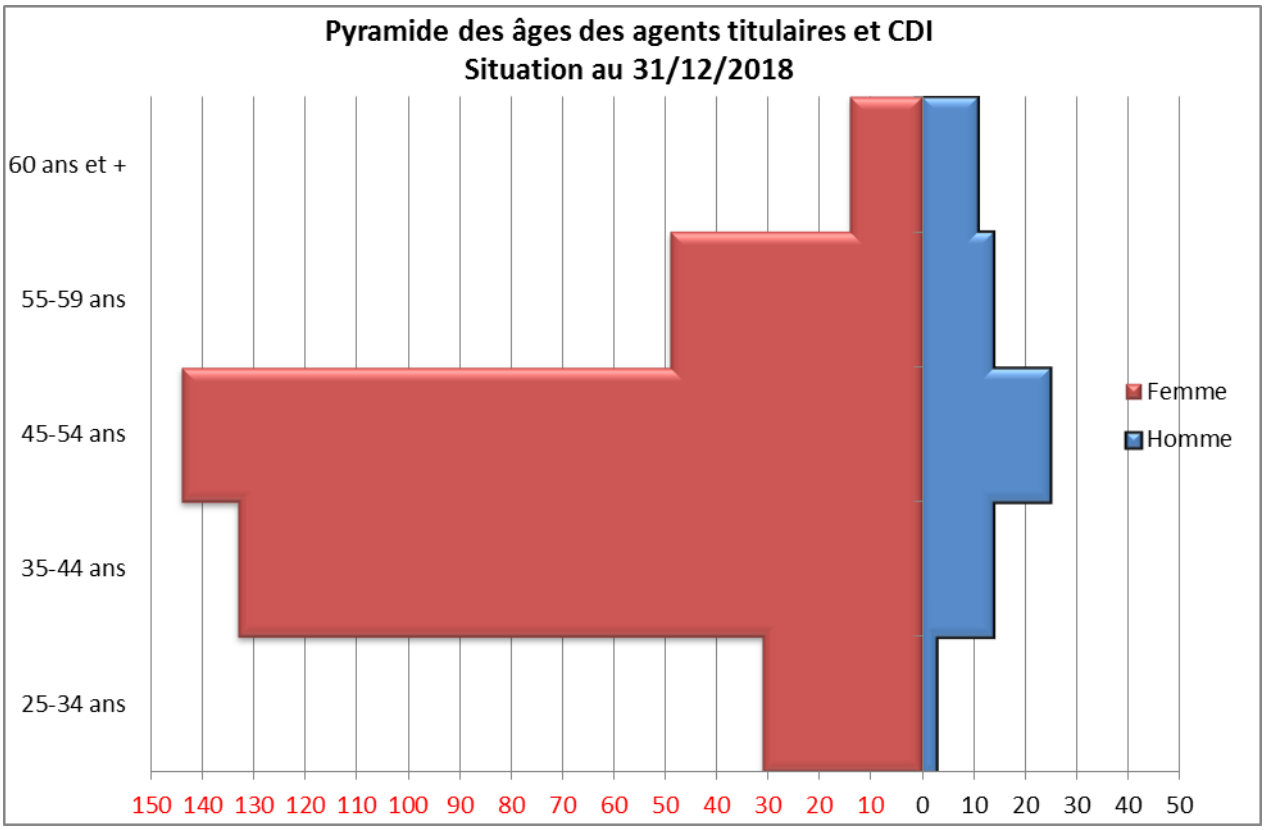

La moyenne d'âge des agents titulaires et CDI de l'établissement s'élève à 46 ans.
84 % des professionnels titulaires et CDI sont des femmes, avec une moyenne d'âge à 46 ans.
Cette moyenne d'âge passe à 50 ans pour les hommes. A court terme, peu de départs en retraite sont attendus.

On peut donc considérer que le profil des agents de l'établissement est plutôt jeune, présentant donc des perspectives de carrière à long terme.

Départs en retraite
L'année 2018 a vu le départ en retraite de 21 agents, dont un CDI.

3) Pool de suppléance

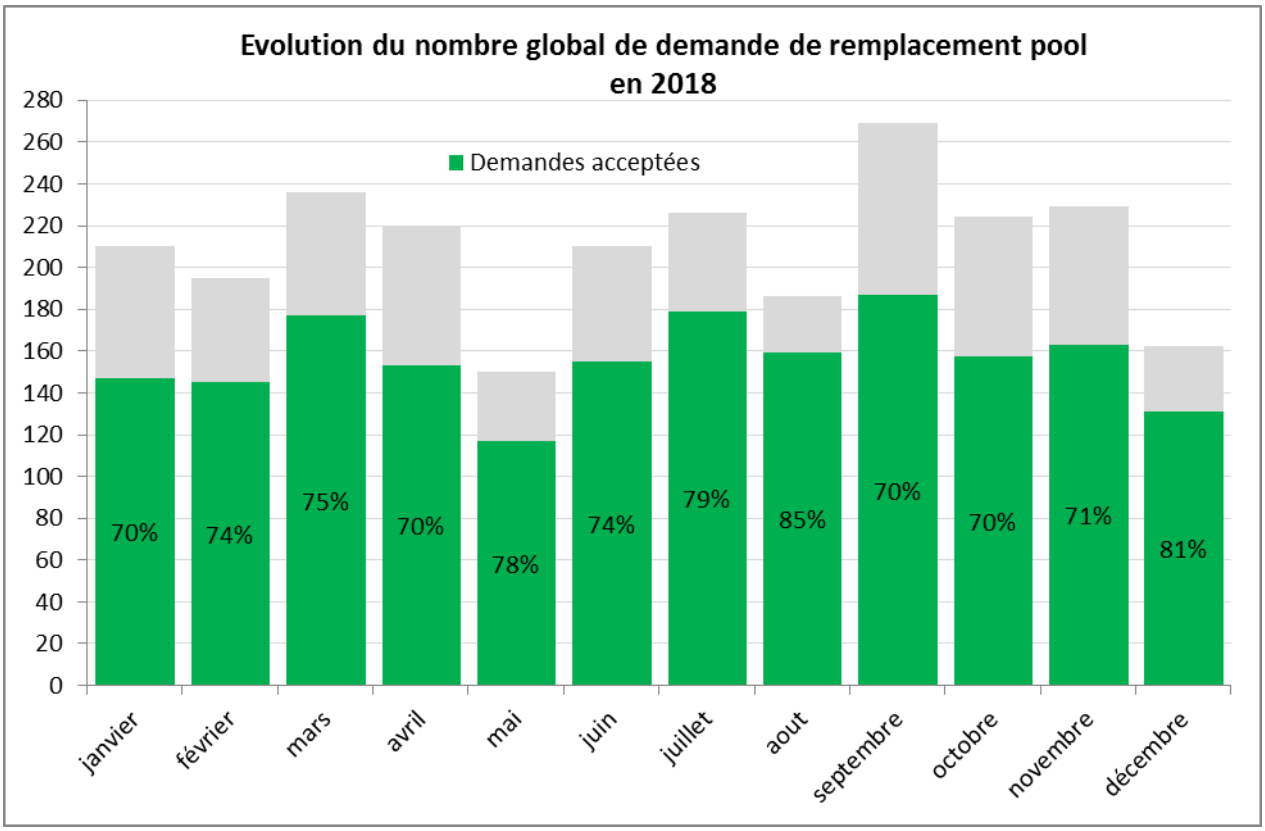

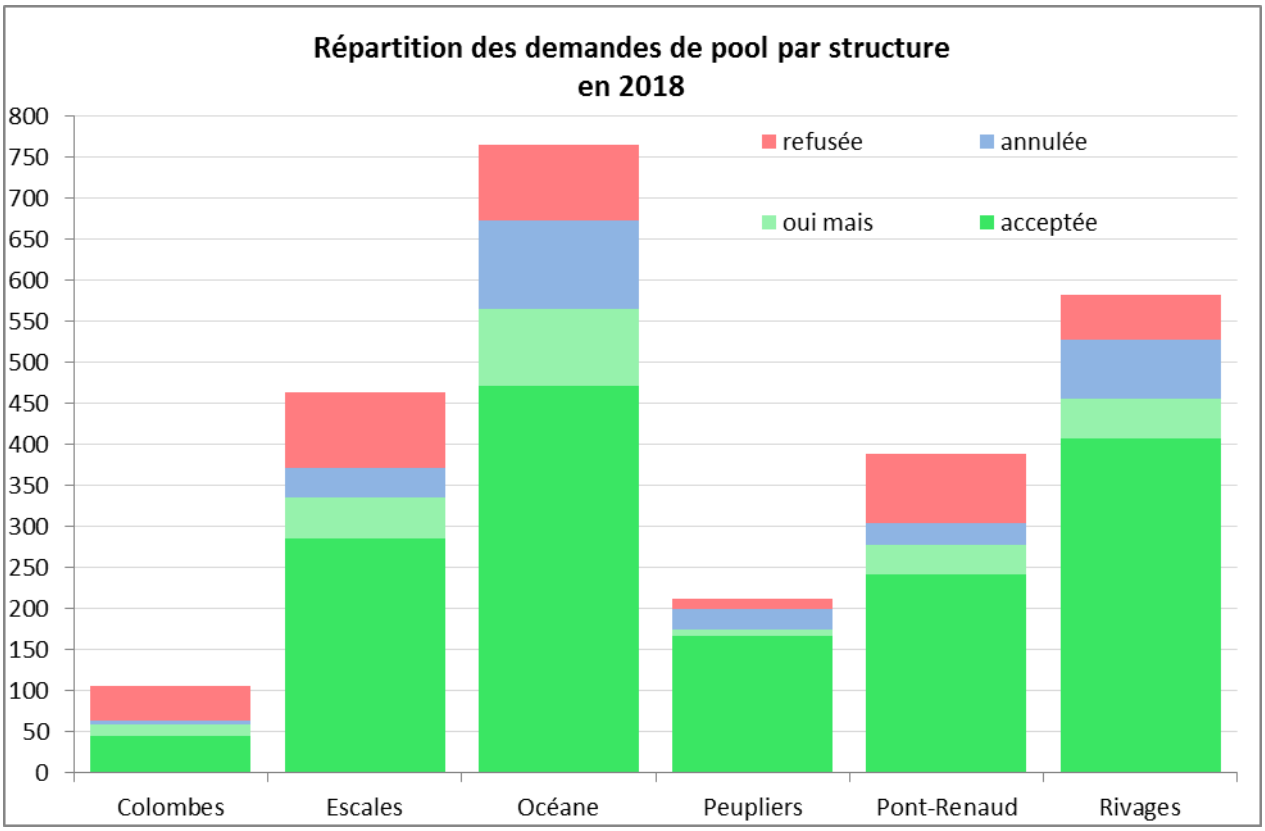

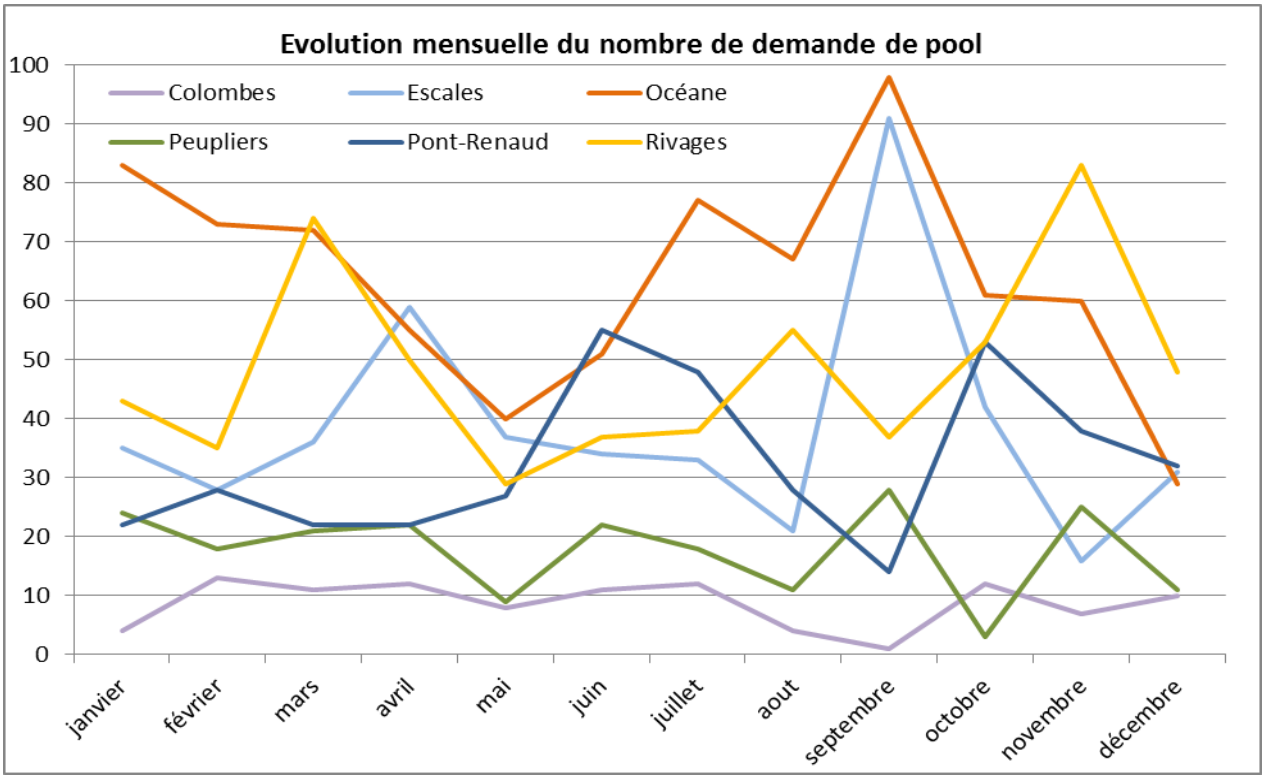

4) Analyse de l'absentéisme

Agents : titulaires, CDI, tous CDD, médecins	2018	Nb jours année	Nb jours absences	Taux d'absentéisme
Nb moyen ETP	**524**	**365**	**21544**	**11.3%**
Nb moyen d'agents sur l'année	**570**			**10.3%**

Répartition des motifs d'absence 2018 :

Motif absence	Nb de jours	Commentaires
Abs non justif	13	/
Exceptionnels	503	/
Accident de travail	2797	6 agents en prolongations par rapport à 2017 (1041 jours) 41 nouveaux AT en 2018
Congé mater/pater	2218	/
Maladies pro	3585	7 agents concernés : 5 prolongations 2016 et avant 8 nouvelles situations, dont 4 au-delà du 31/12/2018
CLM / CLD / Grave maladie	3343	12 situations en prolongation de 2017. 6 nouvelles situations en 2018
MO	9085	345 agents différents concernés (72 agents avec au moins 3 arrêts dans l'année) 113 arrêts inférieurs ou égal à 6 jours (379 jours cumulés) 232 arrêts supérieurs à 6 jours Dont 31 arrêts supérieurs à 3 mois
Total	21544	

5) Accueil des stagiaires

Répartition des stagiaires accueillis en 2018 :

Année 2018	IDE					AS	AES	ME	ES	TRANS-VER-SAUX	AUTRES	CAFE-RUIS	TOTAL
	TOTAL	*1ère année*	*2ème année*	*3ème année*	*Prépa concours*								
OCEANE	6	*2*	*3*	*1*		17	2				8		**33**
ESCALES	2	*1*	*1*			13	3			1	5		**24**
RIVAGES	4	*3*			*1*	6	1				2		**13**
PEUPLIERS	1		*1*			4		1	2		2		**10**
PONT-RENAUD	3	*2*	*1*			6	1				1		**11**
COLOMBES	2			*2*		5	1		1				**9**
AUTRES										8	9		**17**
TOTAL	**18**	***8***	***6***	***3***	***1***	**51**	**8**	**1**	**3**	**9**	**27**	**0**	**117**

4ème partie - PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

1. Bilan du Plan d'actions qualité/ Gestion des risques en 2018

L'année 2018 a été principalement marquée par la recherche, puis la mise en place d'un logiciel adapté pour le suivi de la démarche qualité et gestion des risques, afin de remplacer le logiciel ENNOV.

Ce dernier ne répondait pas aux attentes : difficultés au paramétrage, à la saisie des FEI, à la traçabilité des actions conjointement menées par les professionnels concernés, à l'envoi automatique vers les destinataires identifiés, etc.

Dès le mois de juin 2018, **le logiciel AGEVAL** a été acquis.

Au cours des mois suivants, il a été paramétré, puis déployé à l'ensemble de l'établissement.

Celui-ci permet **le suivi des événements indésirables**, et notamment de :

- faciliter la déclaration ;
- améliorer la lisibilité des déclarations ;
- suivre les événements indésirables déclarés depuis la déclaration jusqu'au retour d'information au déclarant ;
- enregistrer/centraliser l'ensemble des déclarations et ainsi, avoir une base de données ;
- pouvoir réaliser des recoupements entre événements indésirables et des statistiques, en fonction de critères ciblés ;
- tracer les actions entreprises, pour une démarche d'amélioration permanente de la qualité et de la gestion des risques.

AGEVAL permet également **la gestion des documents**.

C'est logiciel de référencement et de mise à disposition des documents. Il permet de garantir un accès de tous aux documents actualisés et validés. Il est accessible de chaque poste informatique de l'établissement.

Les tableaux, ci-dessous, reprennent les principales actions du plan d'actions qualité/gestion des risques, qui ont été menées en 2018.

Objectifs	Sous-objectifs	Réalisation effective en 2018
Mettre en place une gestion documentaire informatisée	Paramétrer le nouveau logiciel AGEVAL	En juin 2018, dès l'acquisition du nouveau logiciel, il a été réalisé le paramétrage des profils utilisateurs et droits d'accès dans le logiciel AGEVAL, ainsi que le plan de classement/arborescence des documents par thème.
	Recenser et intégrer dans AGEVAL l'ensemble des documents qualité validés	Au fur et à mesure de leur diffusion, les documents (procédures, protocoles, enregistrements, fiches de poste), qui sont remis en forme par la responsable qualité, sont intégrés dans AGEVAL.
	Former progressivement les personnels à l'utilisation du logiciel AGEVAL	Au cours des mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 2018, des actions de formation des professionnels ont été menées au sein de l'ensemble des unités/groupes de professionnels de la MAS OCEANE, du FAM LES COLOMBES, du FAM LES ESCALES, ainsi que du FAM PONT RENAUD, en parallèle des explications données concernant les modalités de la déclaration des événements indésirables. Au total, 146 professionnels ont été formés en 2018.

Objectifs	Sous-objectifs	Réalisation effective en 2018
Faire vivre la culture qualité/risques et favoriser la participation de tous les acteurs	Maintenir un fonctionnement dynamique des comités et groupes de travail permanents liés à la qualité et à la gestion des risques	En 2018, **le comité douleur** s'est réuni trois fois. En octobre et novembre 2018, il a été réalisé des temps d'animation « roue de la douleur » dans toutes les structures de l'EPMS. Au total, il y a eu124 personnes présentes lors de ces 8 temps d'animation. La très grande majorité des personnes (86%des répondants) ont répondu que ce temps d'animation leur a permis d'être mieux sensibilisé à l'importance de la prise en charge de la douleur des personnes accueillies à l'EPMS. Malgré le fait que le jeu était prévu initialement pour les professionnels uniquement, de nombreux résidents sont venus y participer et l'interaction a été réussie entre les professionnels et les résidents. En décembre 2018, il a été réalisé un forum sur la prise en charge de la douleur aux Rivages-Peupliers (50 personnes présentes). Des films ont été projetés et un débat a suivi. Une formation interne à la prise en charge de la douleur a également été organisée, début décembre et sera renouvelée en 2019. En 2018, **le comité soins palliatifs**, qui s'est réuni deux fois, a initié une réflexion sur l'information suite aux décès survenus ainsi que sur l'importance des rituels à respecter suite aux décès.

Objectifs	Sous-objectifs	Réalisation effective en 2018
Renforcer le dispositif institutionnel de gestion des risques a posteriori	Paramétrer le logiciel AGEVAL	Il a été réalisé, dans AGEVAL, l'ensemble du paramétrage permettant les envois automatiques aux cadres et référents concernés, en fonction de chaque typologie d'EI. Par ailleurs, au regard des changements d'organisation/affectation des professionnels, les droits AGEVAL ont été modifiés régulièrement.
	Déployer le logiciel AGEVAL dans l'ensemble des structures et unités de l'EPMS (Formation à l'utilisation)	En 2018, plusieurs guides d'utilisation à AGEVAL ont été réalisés et transmis : • Pour déclarer un événement indésirable (guide concernant l'ensemble des professionnels de l'EPMS) ; • Pour traiter un événement indésirable (guide concernant les Responsables/Cadres) ; • Pour renseigner un plan d'actions (guide élaboré par AGEVAL et concernant les Responsables/Cadres). De juillet à décembre 2018, des actions de formation des professionnels ont été menées. Au total, 146 professionnels ont été formés en 2018. Par ailleurs, ces formations ont permis de sensibiliser les professionnels à l'importance du signalement.
	Mettre en place, au sein de chaque structure, une cellule Qualité – Risques	Il a été proposé que chaque structure identifie des personnes référentes pour les thèmes de la gestion des risques et de la Qualité (des personnes ayant déjà une sensibilité particulière pour ces thématiques), et tout particulièrement le traitement des événements indésirables. Il a été mis en évidence l'importance que cette cellule soit sous la responsabilité du Cadre concerné et que sa composition puisse être variable d'une structure à une autre. Il s'agit d'organiser une réunion hebdomadaire de courte durée au sein de chaque structure. Cette réunion peut être annulée, en cas de non réception de FEI. Cela permet de pouvoir rechercher, facilement (de manière rapprochée de l'EI), les éventuelles informations manquantes à la bonne compréhension de l'EI et de ses causes. Concernant les modalités pratiques de mise en œuvre, il a été décidé un déploiement très progressif. La MAS OCEANE, qui avait mis en place cette cellule qualité/risques, en décembre 2017, l'a poursuivi tout au long de l'année 2018. Le FAM LES ESCALES a initié celle cellule, en décembre 2018. Selon les besoins et la nature des EI, il est éventuellement proposé à d'autres professionnels de participer à la réunion de la cellule. Au FAM LES ESCALES, y participent régulièrement le kinésithérapeute et la psychomotricienne, tout particulièrement pour le suivi des chutes et traumatismes. Ces cellules recherchent les causes des EI signalés, proposent, mettent en place des actions d'amélioration et les tracent. Depuis leur lancement, les membres de ces cellules sont très satisfaits des résultats observés.
	Organiser le Bureau de Gestion des Risques (BGR), chargé d'analyser les événements indésirables déclarés et de proposer et suivre la mise en œuvre des actions correctives.	A huit reprises au cours de l'année 2018, il a été préparé le BGR (réalisation des tableaux de suivi des EI par structure et par mois, traçabilité des actions entreprises suite aux EI, réalisation du bilan de la Déclaration et Gestion des EI). Suite à chaque BGR, il a été rédigé un compte-rendu diffusé aux membres du BGR et il a été envoyé, à tous les cadres, les tableaux de suivi des EI par structure.

Objectifs	Sous-objectifs	Réalisation effective en 2018
Elaborer le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)	Identifier les risques professionnels par unité de travail	Elaboration des grilles du DUERP du FAM LES COLOMBES à partir des questionnaires renseignés par les professionnels concernés (au mois d'avril et mai 2018)
	Evaluer les risques professionnels par unité de travail	Finalisation des grilles du DUERP du FAM LES COLOMBES à partir des temps d'échange avec eux (au mois d'octobre et novembre 2018).

Objectifs	Sous-objectifs	Réalisation effective en 2018
Organiser et décrire les processus liés aux domaines d'activité, en fonction des besoins	Rédiger des procédures, protocoles et fiches de traçabilité	- Procédure décrivant les modalités de prévention de la légionellose (diffusion en juin 2018) - Procédure concernant la gestion de l'argent des résidents dans les coffres des unités de la MAS OCEANE et celle concernant la gestion de l'argent du résident (carte bancaire) à la MAS OCEANE (diffusion en novembre 2018) - Documents relatifs à la mise en place de l'aromathérapie (protocoles, fiches de traçabilité) - Procédure relative aux modalités de transport des prélèvements biologiques de l'EPMS vers le Laboratoire de Biologie Médicale du CH de St Nazaire (décembre 2018)
	Mettre à jour diverses procédures	- Procédure « Conduite à tenir en cas de décès d'un résident » (juillet 2018) - Procédure « Déclaration d'accident de service (accident travail ou trajet) » (juillet 2018) - Procédure décrivant les modalités d'utilisation du bassin aquatique et écrits relatifs à l'accompagnement des activités sportives et de loisirs (février 2018)

2. Bilan du Bureau de Gestion des Risques

- Répartition des Fiches d'Evénements Indésirables au cours de l'année 2018 :

	JANV	FEVR	MARS	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCTO	NOV	DECE	TOTAL
	31	29	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	
Nb de FEI	55	49	51	59	64	63	82	57	54	55	50	51	**690**
TOTAL (par jour)	1,77	1,69	1,65	1,97	2,06	2,10	2,65	1,84	1,80	1,77	1,67	1,65	**1,73 par jour**

Au cours de l'année 2018, **690** fiches d'événements indésirables ont été enregistrées.
Cela représente **1,73 FEI** réceptionnées par jour au sein de l'EPMS.
Au cours de l'année 2017, il y avait eu **641** fiches d'événements indésirables enregistrées.

- Répartition visuelle des FEI par structure dans laquelle l'EI est survenu (pour l'année 2018) :

Répartition (visuelle) des FEI par structure cummul annuel	**2018**	**%**
1-OCEANE	123	16,18%
2-ESCALES	231	30,39%
3-PONT RENAUD	119	15,66%
4-RIVAGES	153	20,13%
5-PEUPLIERS	83	10,92%
6-COLOMBES	44	5,79%

Au cours de l'année 2018, les EI signalés proviennent majoritairement des structures suivantes :

- **Le FAM des ESCALES** (31%) ;
- **Le FAM/MAS des RIVAGES** (20%) ;
- **La MAS OCEANE** (16%)
- **Le FAM PONT RENAUD** (16%).

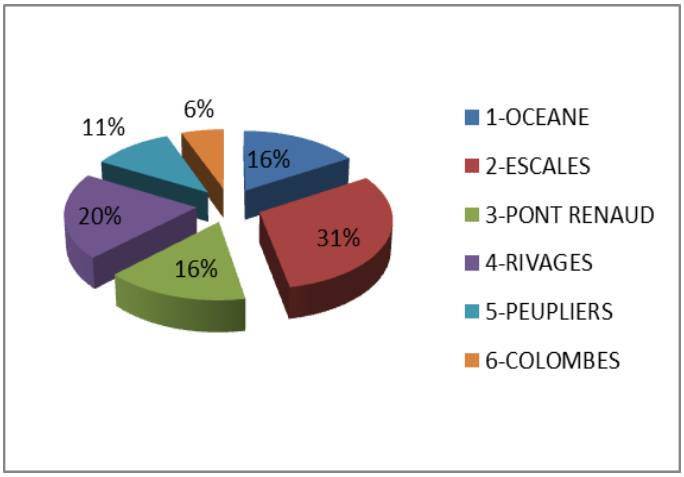

- Répartition des FEI par structure d'hébergement et par nature des événements indésirables, au cours de l'année 2018 :

Nature des EI	Structure d'hébergement au sein de l'EPMS							TOTAL
	OCEANE	ESCALES	PONT RENAUD	RIVAGES	PEUPLIERS	COLOMBES	AUTRE	
1-Problèmes relatifs aux Soins	65	119	36	41	19	13	2	295
2-Problèmes relatifs à la Sécurité	6	17	20	13	17	18	3	94
3-Dégradations d'un bien ou pannes récurrentes	8	13	5	16	7	1	0	50
4-Evénements avec les Prestataires extérieurs ou services supports	22	20	7	17	9	8	0	83
5-Evénements relatifs à la Violence d'un résident	9	48	34	48	27	4	2	172
6-Evénements concernant un Risque professionnel	4	8	8	8	1	0	0	29
Autre	9	6	9	10	3	0	0	37
TOTAL	123	231	119	153	83	44	7	**760**

Pour réaliser ce tableau, il a été pris en compte la thématique ou les thématiques de chaque FEI. Il est donc « normal » d'avoir plus de thèmes que de FEI.

Nature des EI les plus fréquentes	Structure d'hébergement au sein de l'EPMS						TOTAL
	OCEANE	ESCALES	PONT RENAUD	RIVAGES	PEUPLIERS	COLOMBES	
Circuit du médicament	26	21	2	21	9	4	**83**
Chutes	25	92	25	10	2	7	**161**
Violence	9	40	33	42	24	4	**152**
Defaut dans l'organisation de travail	8	11	13	12	4	4	**52**

Au cours de l'année 2018, il y a eu **161 chutes** signalées. La majorité des chutes (57%) surviennent au FAM des ESCALES. Un bilan plus détaillé des chutes 2018 a été établi et transmis au groupe « Prévention Chutes et Traumatismes ». Celui-ci réalise une analyse des causes plus précise, tout particulièrement suite aux fractures post chutes, et a travaillé, au cours de l'année 2018, à l'élaboration d'un guide de prévention des chutes (diffusion réalisée en mars 2019).

Au cours de l'année 2018, il y a eu **152 faits de violences**. La majorité sont survenus aux RIVAGES (42) et aux ESCALES (40) et ont concerné les mêmes résidents.
Chacun de ces faits de violence a fait l'objet d'une analyse en équipe afin d'identifier et comprendre les causes de ces violences.

Aux RIVAGES, des temps d'échange avec le psychiatre et l'équipe concernée ont été mises en place pour évaluer les troubles du comportement et mieux comprendre les besoins des résidents et trouver des pistes d'amélioration.
Par ailleurs, il est constaté que les événements se produisent souvent au même moment. Il est régulièrement expliqué l'intérêt de séquencer les temps, et de réaliser les séquences d'accompagnement de la même manière, afin de réduire les troubles du comportement du résident.
Un protocole journée est souvent mis en place pour améliorer l'accompagnement. A plusieurs reprises, le traitement a également été modifié.
Le groupe Autisme a été relancé et le Centre Ressources Autisme (CRA) est également intervenu.

Suite aux faits de violences survenus aux ESCALES, un travail a systématiquement été mené. Pour un résident, plus particulièrement, son accompagnement (temps de toilette et de repas) a été réorganisé afin que les professionnels réalisent les séquences d'accompagnement de la même manière (harmonisation et cohérence des pratiques vis-à-vis du résident). Il a aussi été proposé de le réorienter au sein d'une structure plus adaptée, celle des RIVAGES.

Au cours de l'année 2018, il y a eu **83 événements indésirables** relatifs au **circuit du médicament**. Il s'agit principalement d'erreurs relatives à l'administration des médicaments.
Au cours de l'année 2018, il a été réalisé régulièrement des analyses de causes afin de comprendre pourquoi l'erreur s'est produite.

Il est régulièrement mis en évidence que les erreurs surviennent en raison de la multiplicité des tâches, qui incombent aux professionnels concernés. Trop souvent, ils se « trompent » de résident, par manque de concentration, car ils mènent plusieurs tâches à la fois. Par ailleurs, il est également mis en évidence un non-respect des procédures relatives à l'aide à la prise de médicaments. Trop souvent, le professionnel remet le traitement à un autre professionnel pour l'administration. Pourtant, dans la procédure, il est explicitement indiqué que c'est l'agent qui prend le traitement dans le semainier, qui donne le traitement.

Une réunion a eu lieu le 25 juin 2018, avec les professionnels auteurs des erreurs de traitement, suite à 12 Evénements Indésirables survenus à la MAS OCEANE (du 1er janvier au 31 mai 2018), afin de :

- rechercher les causes profondes, à partir de la méthode des 7 facteurs contributifs ;
- définir des actions d'amélioration, applicables à tout résident de l'EPMS, à partir des causes profondes identifiées.

Les actions d'amélioration, qui ont été définies, sont :

- Informer/ré-informer les professionnels concernant les modalités de réassort du complément du pilulier et l'indication du bouchon de couleur, afin d'éviter que celui-ci soit source d'erreurs.
- Expliquer aux professionnels l'importance de :
  - ne pas répondre aux sollicitations extérieures pendant la distribution des traitements, afin de rester concentré (et notamment d'éviter de répondre au téléphone, lorsque cela est possible) ;
  - toujours vérifier, au moment de la distribution des traitements, l'identité du résident ;
  - d'informer le ou les collègues en cas de difficulté de concentration (maladie ou fatigue du professionnel) afin que l'un de ces derniers puisse prendre le relai de la distribution; si besoin en informer le cadre.
  - toujours vérifier la prescription avant l'administration des traitements.
- Rappeler les modalités décrites dans la procédure d'aide à la prise des médicaments : Ne pas mener plusieurs tâches à la fois, donc séparer de quelques minutes la distribution des repas de celle des médicaments.
- Rappeler l'importance de respecter cette règle : c'est l'agent qui prend le traitement dans le semainier, qui donne le traitement.
- Expliquer aux professionnels que la distribution des traitements est un acte à risque et donc, que toutes les conditions doivent être rassemblées pour que l'agent assurant la distribution puisse rester concentré. Autrement dit, les autres professionnels de l'équipe ne doivent pas perturber l'agent dans la distribution des traitements.
- Diminuer les passages dans l'unité des professionnels extérieurs à l'unité durant les repas en les invitant à différer leurs passages (sauf besoin prioritaire) et à venir au moment des transmissions (transversaux)
- Identifier les risques d'homonymie (même forme orale ou écrite) parmi les noms/prénoms des résidents.

Une formation-action est également inscrite au plan de formation interne, afin que l'ensemble des agents soient régulièrement formés/informés des règles à suivre, pour la bonne administration des traitements. Quatre groupes de professionnels ont reçu la formation en 2018.

Par ailleurs, il a également été mis en évidence des difficultés d'administration des médicaments, en raison de la non-habilitation des professionnels présents à administrer les médicaments.

En BGR, il a été exprimé que cette situation révèle des manquements au niveau de la procédure relative à l'aide à la prise des médicaments. En effet, il manque, dans la procédure, la notion de délai à respecter pour la formation/habilitation des professionnels accompagnants les résidents. Lors du BGR, il a évoqué un délai d'un mois maximum pour les agents d'une structure donnée et de 3 mois maximum pour les agents du pool d'une structure/pool institutionnel.

Il est indispensable que :

- les Cadres soient garants du respect de ce délai ;
- les IDE prennent le temps de former les professionnels, dans les délais impartis par les Cadres, et tracent la formation réalisée et l'habilitation des professionnels à administrer.

Par ailleurs, concernant les agents du pool, il est indispensable que ceux-ci soient formés, lors d'un seul temps, pour l'ensemble des structures/unités, dans lesquelles ils sont amenés à intervenir.

Cela signifie que les supports d'administration, et notamment les chariots et semainiers, soient identiques au sein de l'ensemble des structures/unités, et comportent, notamment, tous, la photo réactualisée de chaque résident et le nom/prénom du résident, écrit distinctement. Il est nécessaire d'harmoniser les outils d'administration.

Un travail a été engagé, dans ce sens, en 2018. Il sera poursuivi, en parallèle du déploiement du Dossier Informatisé du Résident (en 2019).